

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51 ème année - numéro 677

9 MAI 1997 - 150 Francs CFA

Dans nos
que aura
ndienne,
capacités
la justice
vironne-
que l'axe
le Cour
consti-
tue.

Le garde
gation
mme de
lement
eur sou-
ème qui
rs dans
objectif
nce les

élus au
ministres
ays de
ment du
B), de
Gabon
Bissau,
de sept

ou-Yovo

RS

Tous
estre, on
mal à
libre ».
aucoup
part les
ne que
ses ha-
par ce
Centre.

ssants,
km du
ssants
tion de
début
uite.

nous
forge
Kopé,
patient
souvoir
rme-t-
ai leur
l'un à
Lomé,
ali.

Charles
ge uni-
enique
re plus
er nos

et pour
é / pr)

UN CHOIX QUI SUSCITE DES CRAINTES ET DEMANDE BEAUCOUP DE DISCRERNEMENT ET DE SAGESSE : LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Le Code des Personnes et de la Famille a été transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Souhaitable et même nécessaire en soi, ce Code, cependant, est, après tout, la matérialisation juridique d'un choix de société. Ce choix qui porte sur la cellule fondamentale de la société, « La Famille », suscite des craintes et demande beaucoup de discernement et de sagesse : toute chose que le mimétisme juridique qui nous est si familier ou les lobbies naissants sont susceptibles de faire perdre de vue.

En vue d'aider à lever un tant soit peu le voile sur quelques-unes des préoccupations de nos lectrices et lecteurs, la rédaction de « La Croix du Bénin » s'est rapprochée du Professeur de Droit à l'UNB, M. Noël Ahonagnon Gbaguidi, Directeur-adjoint de Documentation et d'Études à la Cour Suprême, à qui elle a posé les questions suivantes et auxquelles il s'est volontiers prêté :

I) — Selon vous, quels changements le projet de Code des Personnes et de la Famille poursuit-il d'introduire dans notre conception de la famille ?

2) — Résoudra-t-il au mieux les questions d'application uniforme de la loi civile au Bénin ?



LES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE PROJET DE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU BÉNIN

Prof. Noël A. Gbaguidi : Avant de parler des changements qu'apporte le Projet de Code dont vous parlez, je voudrais profiter de l'occasion que vous

m'offrez ici pour revenir sur un article paru dans le quotidien « La Nation » du 3. 1. 1997. On pouvait lire à propos du Projet de Code les réflexions suivantes : «...On dit que son (le code) adoption viendra combler un vide juridique et nous mettront en la matière au rang de pays modernes, civilisés et tout le tremblement. Cela ressemble à de l'intoxication ». Puis, l'auteur

continue en qualifiant les dispositions du code d'aberration et avertit que « nous sommes en Afrique et non en Amérique, et l'on doit éviter toute brèche par où les femmes pourraient s'infiltrer pour monter sur la tête des hommes... », avant de conclure péremptoirement : « De toute façon, et que cela soit dit une fois pour toutes, il y a bien plus urgent actuellement qu'un code de la famille. Le chômage, la cherté de la vie et tout le reste... » (Gbégnonvi, in : Nation, 3, janv., 1997, p. 2).

Je crois que ces propos sont trop durs et sont à la limite de l'obscurantisme. La croissance économique, le chômage, la cherté de la vie, la moralisation de la vie publique, etc. ne sont et ne peuvent qu'être artificiellement dissociés des problèmes familiaux.

Certes, l'importance de la famille dans le développement ne peut se démontrer à l'aide de statistiques chiffrées. Mais, ceux qui gouvernent, travaillent et pensent pour leur pays ont une famille. S'ils sont malheureux, humiliés, intimidés, ils ne peuvent pas être performants. Si les femmes se sentent humiliées, brimées et marginalisées, elles ne peuvent pas libérer toutes leurs

(Lire la suite en page 6)

LA CONVENTION DU BÉNIN DU FUTUR : PIÉDESTAL EN ARGILE

(Lire nos informations à la page 2)

ETRE JEUNE AU BÉNIN DE NOS JOURS : UN DUR APPRENTISSAGE ?

(Lire nos informations à la page 2)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



LE TRAVAIL EST UN DROIT POUR TOUS

(...) Face aux menaces présentes dans certaines manifestations de la culture et de l'économie de notre temps, l'Église ne cesse d'annoncer

la grandeur de l'homme, image de Dieu, et sa primauté dans la création. Elle accomplit cette mission principalement à travers la doctrine sociale, qui « par elle-même la valeur d'un instrument d'évangélisation ; elle est en effet une doctrine qui « amone Dieu et le mystère du salut dans le Christ, et, pour la même raison, elle révèle l'homme à lui-même. Sous cet éclairage elle s'occupe du reste : les droits humains » (*Centesimus annus*, n. 54).

L'Église rappelle à ceux qui tentent d'affirmer le primat de la technique, en réduisant l'homme au rang de « marchandise » ou d'instrument de production, que « le sujet propre du travail reste l'homme », car dans le dessein divin, « le travail est avant tout « pour l'homme » et non l'homme « pour le travail » » (*Laborem exercens*, nn. 5-6).

Pour la même raison, elle s'oppose également aux prétentions du capitalisme en proclamant « le principe de la priorité du « travail » par rapport au

« capital », car l'activité humaine est « toujours une cause efficiente première, tandis que le « capital », comme ensemble des moyens de production, demeure seulement un instrument ou cause instrumentale » du processus de production (*ibid.*, n. 12).

Ces principes, tout en réaffirmant la condamnation de toute forme d'allégnation dans l'activité humaine, sont particulièrement actuels face au grave problème du chômage, qui touche aujourd'hui des millions de personnes. Ils révèlent dans le droit au travail la garantie moderne de la dignité de l'homme qui, dépourvu d'un travail digne, est privé des conditions nécessaires à un développement adapté de sa dimension personnelle et sociale. Le chômage engendre en effet chez celui qui en est victime une grave situation de marginalisation et un douloureux état d'humiliation.

Le droit au travail doit donc se conjuguer avec celui du libre choix de son activité. Toutefois, ces prérogatives

ne doivent être comprises dans un sens individualiste, mais en référence à la vocation au service et à la collaboration avec les autres. La liberté ne s'exerce pas moralement sans prendre en considération la relation et la reciprocité avec les autres libertés. Celles-ci ne doivent pas être comprises comme des limites, mais comme les conditions du développement de la liberté individuelle, et comme exercice du devoir de contribuer à la croissance de toute la société.

Le travail est donc un droit, parce qu'il est un devoir qui naît des relations sociales de l'homme. Il exprime la vocation de l'homme au service et à la solidarité.

Jean-Paul II

Vatican, 19 mars 1997
Allocution à l'occasion de la
solennité de saint Joseph

9 MAI 1997

L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE**LA CONVENTION DU BÉNIN DU FUTUR : PIÉDESTAL EN ARGILE**

La cohésion et la concorde indispensables à toute action de reconstruction de la République du Bénin ont bien du mal à s'ancrer dans les mœurs de nos hommes politiques. Depuis un peu plus d'un an, chaque jour une passe étale au grand jour leur incapacité de s'unir dans la tolérance pour une cohabitation constructive. Cette situation est si préoccupante aujourd'hui qu'elle ganguine incontestablement le pouvoir béninois au point même de donner de l'insomnie au Président de la République, le Général Mathieu Kérékou.

L'AVEU DU CHEF DE L'ÉTAT

En effet, lors de la rencontre avec les forces coalisées, le chef de l'Etat a déclaré «... malgré les résultats appréciables enregistrés dans maints domaines, des contradictions et des antagonismes sont apparus au sein de bon nombre de partis de la coalition».

«Les contradictions et ces antagonismes découlent de notre sous-développement et du manque d'amour pour la patrie, toutes choses qui menacent gravement la poursuite, dans la sérenté, de l'exécution des tâches de construction nationale auxquelles doivent s'atteler résolument toutes les forces vives de la nation».

«... face à l'imminence et à la complexité de notre mission nationale qui est de développer notre pays aux ressources limitées, il est plus que jamais impérieux que toutes les forces vives de la nation conjointement leurs efforts et s'attelent résolument aux tâches de construction et de production en quantité et en qualité de biens matériels et de services, en vue d'éradiquer la pauvreté et la misère, au lieu de nous empêtrer dans des contradictions fondées sur des ambitions malaisées, la jalouse, l'égoïsme, la délation, le mensonge, toutes choses dont la finalité est le gain du gain facile et la destruction du pays».

«Pour les patriotes que nous sommes, la question fondamentale que nous nous devons de nous poser à cette étape de notre quinquennat, n'est pas de savoir qui de nous sera candidat et qui de nous gagnera l'élection présidentielle de 2001, mais plutôt si il s'agit pour nous de sauver ce que nous sommes capables de créer dans notre pays un environnement favorable, qui motive les opérateurs économiques nationaux et attire les investisseurs étrangers, conditions nécessaires pour créer des emplois nouveaux pour les jeunes dont l'avenir est aujourd'hui incertain. Il faut que cessent

définitivement les luttes politiques diaboliques, les calculs mesquins et sataniques, l'hypocrisie, le mensonge et la transhumance au sein des partis de la coalition renfermés qui assument aujourd'hui le pouvoir d'Etat dans notre pays».

«Car, mal n'ignore que le peuple qui est divisé contre lui-même est un peuple inévidemment attiré à la pauvreté, à la misère, à la mendicité et finit par devenir un peuple incrédule, infidèle, idolâtre et abominable...»

UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU

Ayant fait ainsi le diagnostic du malaise qui les mine, le Président Kérékou a proposé aux partis de la coalition au pouvoir, la signature de la charte de «La Convention du Bénin du futur», creusé d'entraves devant servir d'inspiration pour la gestion des affaires de l'Etat. Seulement à y regarder de près, même cette signature si elle se concrétise, ne saura bien d'être comme un coup d'épée dans l'eau. Car, les nombreuses traditions observées au sein de la coalition au pouvoir sont révélatrices simplement d'une recomposition du paysage politique à la veille des prochaines consultations. Un mouvement qu'il serait difficile d'appeler par quelque convention d'autant que les intérêts sont divergents. Et il le sera aussi longtemps que l'unité et la tolérance seront des mots réservés aux discours, et jamais transformés dans la réalité. L'âge définit le jeune : avoir entre 15 et 35 ans. Pour certains, la notion de jeune lié à la "sape" et à la "mode" c'est-à-dire savoir se laisser aller à tous les courants de dernières heures en habillage, sur le plan des idées comme du comportement. Pour d'autres enfin être jeune, c'est faire tout simplement comme dans les grandes villes: Cotonou, Porto-Novo, Parakou, etc. En gros et comme constat, il est à noter que beaucoup de choses sont à revoir ...

Contrairement à toutes ces idées, apprendre à être jeune semble un très long apprentissage. En réalité être jeune c'est avoir une âme au sens de l'animé, donner à vie à quelque chose de sentir debout dans la vigueur naissante du corps, du cœur et de l'esprit; c'est prendre conscience que quelque chose s'affirme en soi et cherche à s'épanouir ; quelque chose prend corps et cherche à s'exprimer. Au cas contraire, ce serait n'être pas encore sorti des franges de l'enfance ou avoir vécu prématûrement.

C'est pourquoi en toute objectivité le Président Kérékou doit prendre ses responsabilités pour raviver la conviction et l'ardeur qui ont réuni autour de lui dès les tout premiers jours les forces de la coalition en vue du bonheur de tout le peuple béninois.

Alain Sesson

ETRE JEUNE AU BÉNIN DE NOS JOURS : UN DUR APPRENTISSAGE ?

De nombreux discours et promesses plai-sent souvent à affirmer : «les jeunes sont l'avenir de nos pays», ou encore : «les jeunes constituent le fer de lance de demain». Mais avant que n'arrive demain qui sont-ils au présent ? Que fait-on d'eux ? Quelles sont leur place et confiance leur offre-t-on ?

Aumônerie de mouvement de jeunesse chrétienne, des jeunes, à nos côtés, ont plusieurs fois dit : «tout le monde de nos jours refléchit sur les jeunes, ils sont ceci, ils sont cela et pourtant peu de gens ont le courage et la patience de réfléchir avec nous».

Dans une série d'articles, nous proposons de cheminer avec des jeunes. Qu'est-ce que être jeune ? Quelles sont les inquiétudes et les espérances de la jeunesse béninoise ?

EST-IL JEUNE CELUI QUI SE LE RÉPÈTE SEULEMENT ?

Un sondage auprès des élèves du secondaire dans un collège rural, a révélé des différences mentales. Pour le plus grand nombre, l'âge définit le jeune : avoir entre 15 et 35 ans. Pour certains, la notion de jeune liée à la "sape" et à la "mode" c'est-à-dire savoir se laisser aller à tous les courants de dernières heures en habillage, sur le plan des idées comme du comportement. Pour d'autres enfin être jeune, c'est faire tout simplement comme dans les grandes villes: Cotonou, Porto-Novo, Parakou, etc. En gros et comme constat, il est à noter que beaucoup de choses sont à revoir ...

Contrairement à toutes ces idées, apprendre à être jeune semble un très long apprentissage. En réalité être jeune c'est avoir une âme au sens de l'animé, donner à vie à quelque chose de sentir debout dans la vigueur naissante du corps, du cœur et de l'esprit; c'est prendre conscience que quelque chose s'affirme en soi et cherche à s'épanouir ; quelque chose prend corps et cherche à s'exprimer. Au cas contraire, ce serait n'être pas encore sorti des franges de l'enfance ou avoir vécu prématûrement.

Être jeune c'est surtout posséder un idéal, un objectif, un avenir véritable qui ne ressemble ni au passé ni au présent et qui soit une véritable création, une participation à l'invention du futur. Dans cette ligne, le pape Jean-Paul II, dans la lettre apostolique *Ad approacho du troisième millénaire* mentionne : «l'avenir du monde et de l'Eglise appartient aux jeunes générations qui, nées au cours de ce siècle, arriveront à maturité au cours du prochain. Le Christ attend les jeunes !»

Face à cet espoir de gagner l'avenir, de conquérir le futur, quelle difficultés la jeunesse africaine et en particulier la jeunesse béninoise rencontrera-t-elle ?

LES JEUNES : PROBLÈMES PRÉOCCUPANTS DES TEMPS ACTUELS

C'est le pape Jean-Paul II qui décrit les difficultés de la jeunesse africaine dans l'exhortation apostolique du 14 septembre 1995 «*Ecclesia in Africa*». Les jeunes de façon générale en Afrique sont victimes de la pauvreté économique, du fléau du sida, de la tragédie des guerres ... Le pasteur constate et affirme : «La situation économique de pauvreté a un impact particulièrement négatif sur les jeunes. Ils entrent dans la vie adulte avec très peu d'enthousiasme

pour un présent porteur de nombreuses frustrations et avec encore moins d'espoir pour un avenir qui leur paraît triste et sombre. Je plaide en leur faveur» (n° 115).

Le pape insinue ici les nombreux problèmes de logement, d'emploi, du manque ou de l'insuffisance des moyens pour l'éducation des jeunes, puis la pénurie en matériel et personnel dont souffrent les services sanitaires et sociaux.

«Sur ce fond de pauvreté générale, prend racine le tragique fléau du sida qui séme la douleur et la mort dans de nombreuses parties de l'Afrique» (n° 116).

La tragédie des guerres et conflits de genre demeure aussi un souci, paralyvant de nombreux secteurs socio-économiques : «l'Afrique est depuis plusieurs décennies le théâtre de guerres fratricides qui dévorent les populations et détruisent leurs richesses naturelles et culturelles. En dehors des causes étrangères à l'Afrique, ce douleur et dévastation a aussi des causes internes, telles que le tribalisme, le népotisme, le racisme, l'intolérance religieuse, la soif du pouvoir renforcée par des régimes totalitaires qui bafouent impunément les droits et la dignité de l'homme. Les populations brimées et réduites au silence subissent en victimes innocentes et résignées toutes ces situations d'injustice» (n° 117).

Devant ce tableau sombre et inquiétante, peut-il baisser les bras et se désengager ? Se lamenter, critiquer user de violence ... ? Rien de tout cela ne résout le problème. Paul Claudel n'écrivait-il pas : «la jeunesse n'est point faite pour le plaisir, elle est faite pour l'héroïsme... C'est par la vertu que l'on est un homme».

QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

En Église, redynamiser nos mouvements d'action catholique des jeunes.

Rassembler davantage les jeunes autour d'autres idées que l'argent, la musique, la politique pour opérer un réarmement moral en aidant le jeune à découvrir la vérité de sa vie dans le Christ, en préparant à sa vie d'adulte responsable en vue de bien assurer la famille. L'avenir du monde serait en fait en peris si notre époque ne s'efforce pas de se donner des sages. C'est pourquoi, même si les temps sont durs, chaque jeune doit s'atteler à la tâche de sa formation en s'assessant une discipline à la manière de l'athlète qui espère un prix. A tous, le pape Jean-Paul II conseille : «Chers jeunes, je vous demande de prendre en charge le développement de vos nations, d'aimer la culture de votre peuple et de travailler à sa redynamisation, fidèles à votre héritage culturel, en perfectionnant votre esprit scientifique et technique et surtout en rendant témoignage de votre foi chrétienne».

Au terme de cette réflexion, qu'elle image aurait-on de la jeunesse béninoise après trente-sept ans d'indépendance ? Est-elle sans force préparée et organisée en vue de disposer prendre la relève à divers niveaux ? Ou bien se contente-t-elle de n'être bonne qu'à être manipulée par les «grands» du pouvoir, de l'argent, de la drogue... ?

Le pape Jean-Paul II, à trois ans de l'an 2000, invite les jeunes à porter leur regard sur le Christ comme ami exigeant, et à trouver en lui sens à leur vie en L'interrogeant : «Maitre, où demeures-tu ?

Abbé Célestin Ayocan
Évêché, Lokossa

"LA CROIX DU BENIN"	
Rédaction et Abonnements "LA CROIX DU BENIN" 01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19 COTONOU (République du Bénin)	
Compte :	
C.C.P. 12-76 COTONOU	
Directeur de Publication BARTHÉLEMY ASSOGBA CAPO	
Dépôt légal n° 828 Tirage : 4 500 exemplaires	
Nous remercions tout spécialement les personnes qui œuvrent un Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF) Abonnement de Bienséance 10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF) Abonnement d'Amitié 20 000 à 30 000 F CFA et plus (200 FF) Changement d'adresse 100 F CFA	
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION	
Bénin 3 220 F CFA	
Guinée 5 760 F CFA	
Tchad 5 760 F CFA	
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 5 760 F CFA	
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5 760 F CFA	
Tanzanie 7 560 F CFA	
Nigéria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 9 000 F CFA	
Kinshasa (Zaïre) 12 600 F CFA	
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 9 480 F CFA 9400 FF	
S.L.A. 10 200 F CFA 10200 FF	
Amérique (Nord, Centrale, Sud) 8 520 F CFA 8520 FF	
Europe (Italie, Allemagne fédérale, R.P.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni et Norvège) 10 200 F CFA 10200 FF	
Chine 12 600 F CFA 12600 FF	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AFRIQUE FACE AU DÉFI DE DÉVELOPPEMENT

Nombreux sont les agents de développement africains qui s'efforcent à créer une Afrique à l'image de l'Europe ou des États-Unis. Certains de nos chefs d'État africains eux-aussi sont si férus de cette même lâche qu'ils acceptent à peine certaines valeurs africaines. Que l'on songe à tant de villes, à tant de cités ou quartiers africains dont on a voulu faire un petit «Paris», une «Madrid», un «New York» ! L'Afrique ne reste point insensible aux grands efforts qui se font autour d'elle pour faire avancer le monde : elle a bien envie d'évoluer comme tous les autres.

Or l'idée même d'évolution appelle nécessairement celle de la chose qui évolue ; car il ne peut s'agir d'une évolution sans contenu ; c'est la chose en évolution qui crée elle-même le mouvement de cette évolution. Et si l'on sait par ailleurs qu'une chose ne peut bouger que dans la mesure où elle est mue de l'intérieur ou de l'extérieur par une cause, alors il y a lieu de se demander aussi ce qui détermine une évolution réelle et vraie.

Pour penser le développement de l'Afrique, il nous paraît donc nécessaire de nous interroger sur le contenu de ce développement d'une part, et d'autre part, sur l'acteur le plus indiqué pour ce processus de développement.

I — CULTURE COMME OBJET DU DÉVELOPPEMENT : L'AFRIQUE À LA RECHERCHE DE SON IDENTITÉ CULTURELLE

Il est hors de doute que l'objet primordial de tout développement humain est la culture. En effet, la culture est l'ensemble des connaissances acquises, des objets ou pratiques liés à ces connaissances dans lesquelles doivent constamment baigner les hommes d'une même sphère de vie en vue de leur propre humanisation ; car il ne peut exister d'humanité sans culture. La culture est donc d'emblée une donnée humanitaire, et en tant que telle, elle pourrait être saisie comme un projet dont le contenu porte essentiellement sur l'humanité, c'est-à-dire un projet où l'humanité elle-même serait perçue comme étant la chose que l'on projette de faire ; ce qui requiert inexorablement l'accord de tous les hommes devant y conjurer leurs énergies et y unir leur voix en vue d'une harmonieuse réalisation de l'idéal type humain. Or c'est précisément à cette noble tâche que doit s'appliquer tout vrai développement qui peut d'ailleurs se définir autrement que comme un long processus de croissance et de développement de l'être, conduisant celui-ci d'un état infime ou embryonnaire à son épaulementement to-tal. L'alliance entre la culture et le développement est donc désormais claire ; et si c'est finalement la culture qui doit faire l'objet d'un développement humain qui se veut vrai et authentique, nous pouvons alors nous demander au sujet de l'Afrique :

— qu'est-ce que la culture africaine ?

— Existe-t-elle vraiment ?

Certes on dira que la culture africaine est essentiellement orale, se réduisant à la tradition toujours transmise de générations en générations. Elle est l'âme de toute l'Afrique incarnée dans les diverses traditions et donc la vie et l'expression dépendant des Africains ; elle est l'être africain en puissance devant être conduit jusqu'à son ultime degré d'effectivité ; elle est enfin l'humanité africaine en projet à travers les différentes structures sociales africaines, les manifestations artistiques, religieuses, et intellectuelles africaines. Toutefois, elle est si souvent victime de mépris, car il n'est pas rare que des Africains ne veuillent lui reconnaître qu'une existence nominale et fictive, la limitant par conséquent au simple registre de mémoire ou de vieux souvenirs. Hélas ! ce n'est pas tant le souvenir ni la connaissance de ce qu'est une culture qui vivifie et promeut les individus lui appartenant que ce qu'elle est et fait pour eux ici et maintenant. Aussi l'Afrique ne saura

profiter pleinement de sa culture pour l'amorce d'un véritable développement que dans la mesure où elle y retournera, non seulement pour bien l'étudier, mais encore pour la vivre de façon véritable et honnête.

La plupart des peuples qui connaissent de grands succès sont ceux-là qui savent tirer de leur culture les principes de vie dont ont pu bénéficier leurs pères, et qui peuvent encore leur servir aujourd'hui de valeurs, puisque toute culture a nécessairement quelque chose de bon à garder et à promouvoir. L'Afrique a elle aussi sa culture, et il est donc désormais évident qu'il porte bien des valeurs qu'il convient de conserver et de développer. Faux est alors le jugement jadis porté de façon préemptoire sur l'Afrique, qui ne voyait en elle que barbarismes et sauvageries. Ce n'étaient là en réalité que des prétextes d'une volonté de domination. Mais si les Africains eux-mêmes continuent d'y croire, il est clair qu'ils se nient eux-mêmes et ne pourront, par conséquent, jamais se développer.

L'ouverture à l'autre est certes nécessaire pour tout peuple en voie de développement. Car, à coup sûr, il aura besoin de l'expérience des autres, de leur particularité, toujours enrichissante, bref de leurs valeurs. Mais s'ouvrir à l'autre et devenir l'autre ne s'équivalent guère. Tout au plus, s'ouvrir à l'autre pourra-t-il signifier qu'on veuille simplement devenir comme il est, c'est-à-dire prendre le bien qu'il y a en lui sans négliger de faire valoir sa propre individualité. Les pays africains hélas, se trompent malheureusement en cela, puisque selon eux s'ouvrir aux autres a souvent été compris comme devenir les autres ; ce qui est bien dommage. Qu'en ne s'étonne donc point face à l'échec de tant d'entreprises menées dans cet esprit.

On comprend dès lors que tout vrai développement suppose, non la négation de soi, mais l'ouverture aux autres pour un bon accueil de leurs valeurs. Un être vivant ne saurait grandir que s'il accepte de s'ouvrir pour recevoir en lui les aliments nécessaires pour sa survie et sa croissance. Mais si celui-ci n'avait pas de vente pour accueillir les vitamines indispensables pour sa survie et sa croissance, non seulement il ne grandirait jamais, mais encore il mourrait. De même, on ne saurait s'ouvrir à l'autre pour l'accueillir véritablement que dans la mesure où l'on dispose d'un endroit où le recevoir, c'est-à-dire d'une maison, d'un «chez soi», d'une identité propre à soi. En définitive, si tout développement doit nous mettre en rapport avec les autres, il faut donc que ce rapport nous soit bénéfique au même titre qu'il l'est aux autres. Mais il ne pourra l'être vraiment que dans la mesure où nous aurons refusé de nous laisser choir dans le piège qui veut toujours nous voir dominés. Il serait à la fois illusoire et contradictoire de voir rejeter la culture africaine qui fait notre identité, et prétendre développer l'Afrique en y acceptant comme seule valeur ce qui nous vient d'ailleurs.

C'est justement là l'illusion de bien des pays africains qui justifient tant d'échecs quant au décollage d'un vrai développement du continent noir. A quelque niveau que l'on puisse se situer — politique, religieux, ou social — l'Afrique n'a jamais pu réussir à émerveiller le monde, parce qu'elle n'a jamais entrepris un développement à partir de ses propres valeurs. Son identité est comme toujours perdue face aux tempêtes extérieures qui déferlent constamment sur elle grâce aux nombreux médias dont elle est affublée de toutes parts. Ainsi l'Afrique serait comme un navire balancé par la houle, se cherchant indéfiniment sans espoir de jamais se retrouver. Or un développement africain qui se baserait sur l'identité de l'homme africain, mieux sur sa culture — toutes formes d'occultisme mis à part — aurait sans doute été le bien-venu. En effet, tous ces pays dits développés — fit-de ce façon maladroite — ne le sont que parce qu'ils ont su conserver leur identité culturelle, quelle que fut l'influence exercée sur eux par des puissances étrangères. L'exemple de la France est patent, qui montre bien l'amour qu'ont les Français pour leur culture et leur patrie ; ce qui leur fit

d'ailleurs faire bien des prodiges. Si donc l'amour pour leur patrie a pu sauver bien des peuples de l'impérialisme étranger, n'est-ce pas aussi l'amour qui construira une Afrique nouvelle, digne et libre ?

II — AMOUR : CONDITION SINE QUA NON D'UN VRAI DÉVELOPPEMENT

a) — Vers un nationalisme africain

C'est des amoureux de l'Afrique qu'il faut aujourd'hui pour sortir ce continent de l'abîme où sa naïveté l'avait précipitée ; parce que c'est d'abord l'amour qui fait naître une nation, mieux le vouloir-vivre et évoluer ensemble. On nous objectera certes que l'Afrique comprend plusieurs États où les citoyens vivent bien ensemble ; mais on ne réussira jamais à nous démontrer que ces États sont nés naturellement d'un amour, d'une volonté de former une nation. En fait, les États africains sont l'imposition arbitraire des colonisateurs européens depuis les années 60. Aussi a-t-on raison de les qualifier d'États sans nation. Or sans nation à sa base, le concept d'État ne mène pas loin ; à la rigueur pourrait-il être compris comme étant une masse d'individus vivant, non ensemble, mais les uns près des autres. Il n'est donc point surprenant qu'on ne puisse jamais sentir les choses de la même manière, ni parler le même langage dans un même pays africain. C'est alors qu'échoue facilement toute tentative de développement qui devrait engager tout le monde dans la même aventure de recherche.

Le Japon a pu connaître récemment un essor considérable sur le plan technologique et culturel, parce que les Japonais aiment leur pays et forment une vraie nation. Le Japon ne s'est pas laissé influencer de l'extérieur par les mauvais vents allant à lui. Au contraire, il a su mettre sur pied une politique dynamique, ouverte aux valeurs extérieures, engageant tous Japonais dans le processus de son développement. L'Afrique, démeurée par contre dans une apathie résignée jusqu'à nos jours, n'a pu amorcer son développement, parce qu'elle continue de subir, non seulement une crise d'identité, mais surtout une politique anti-nationaliste. Quand un problème se pose en Afrique, il paraît d'autant plus intéresser l'élite formant une minorité que tout le peuple toujours plongé, quant à lui, dans une ignorance criarde et suicidaire, faute d'instruction, de formation et d'information. Allez demander au paysan de Banikoara de vous dire son avis au sujet des déchets toxiques à enterrer sur son territoire, il vous répondra bien que cela ne fait guère son affaire. L'on pourrait finalement dire à raison que la politique de nos pays africains est l'apanage de la classe dirigeante uniquement. Hélas, de quoi la seule élite d'un pays pourra-t-elle être capable sans le concours de tout le peuple ? Ce qu'il fait ici pour l'Afrique, c'est bien plus encore que la redécouverte de son identité culturelle, l'invention d'une politique capable d'asseoir un nationalisme dynamique et vrai. C'est alors que les Africains pourront devenir eux-mêmes, qu'ils s'apercevront de l'urgence qu'il y a à sortir de leur résignation pour une participation toujours plus active au développement de leur continent, et qu'ils sauront aimer véritablement l'Afrique.

b) — Aimer l'Afrique

Aimer l'Afrique comme son continent, c'est d'abord d'accepter tellement qu'elle est créée par Dieu, telles que soient ses richesses et ses tares. Car si nous ne devrions l'aimer qu'à cause de ses richesses, que nous importeraient donc de justifier notre amour pour elle si non à cause du profit alléchant qu'elle nous procure ? La gérance peu scrupuleuse du bien commun par certains chefs d'État ne serait donc pas moralement mauvaise ; l'inconscience professionnelle se justifierait aisément... Mais en ce sens,

(Lire la suite à la page 10)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

NOTICE HISTORIQUE SUR KAOBAGU DANS L'ATACORA AU XX^e SIÈCLE

De Kérou dans l'Atacora, il est possible de se rendre à Kaobagu après avoir parcouru une cinquantaine de kilomètres à travers des localités dont la plus importante est Firu, située à mi-chemin. L'on peut s'y rendre également de Banikoara par Gimory, en empruntant une voie peu praticable pendant certaines périodes de l'année.

Village de taille modeste, Kaobagu a été fondé dans des conditions particulières par des Gulmanshé, cultivateurs dans leur majorité. La réalité clinique est très développée au sein de cette société où le sentiment et les pratiques religieuses s'inscrivent bien dans le classique comportement religieux des Gulmanshé.

I — CONDITIONS DE FONDATION

Kaobagu est, quant à sa fondation, une réalité du milieu du XX^e siècle, plus précisément en 1950. Ses lointains ancêtres sont originaires de Fada-N'guma au Burkina Faso d'où ils sont partis pour fonder Konkobiri. Une fois cette dernière localité délaissée, ses habitants allèrent en majorité créer Koba. De là, ils allaient cultiver des champs à Niamangou où ils décidèrent un jour de s'installer définitivement, satisfaits de la fertilité des terres. Intensément exploitées, ces terres ne tarderont pas cepen-dant à s'épuiser. Aussi, au terme de sept ans de séjour, ils quittèrent Niamangou pour aller fonder Kaobagu où ils ont découvert de meilleures terres arables. Ils s'y installèrent avec l'accord de Firu et surtout du colonisateur français, heureux de voir ces braconniers invétérés s'éloigner quelque peu de la zone cynégétique à l'intérieur de laquelle ils faisaient de substantiels prélevements.

Le premier à s'installer ici se nomme YEN'BUANI. Il fonde ainsi Kaobagu à partir du quartier Yininysaiga devenu depuis lors le premier quartier de la localité. D'autres clans arrivèrent par la suite se joindre à lui.

II — LA SOCIÉTÉ À TRAVERS SES QUARTIERS ET SES RÉALITÉS CLANIQUES

Tous les habitants de Kaobagu ne sont pas du clan Inamuni, celui de Yen'buani. Son compagnon d'aventure, Kpanbiluipo, est lui, du clan Lombo.

Si le premier quartier, Gninysaiga signifie les maisons situées au centre, Yampoli, le second, désigne les maisons du côté du levant. En dehors des Kombali, clan dont les membres sont aussi bien au premier qu'au deuxième quartier, ce dernier est aussi peuplé de Woobat sur tout de Yennickériba venus de koba, du clan Dimiljéra originaire de Joléni situé entre

Firu et Kaobagu. Dans ce même deuxième quartier, les clans précédemment cités côtoient ceux de Klujé, de Biséba dont l'ancêtre Taajo est, semble-t-il, le premier occupant de ce quartier. Tels sont, à quelques unités près, les principaux clans de Kaobagu dont le premier quartier comporte un zongo, espace réservé aux étrangers.

Yannun'uall qui signifie maisons situées en direction du couchant est le nom du troisième quartier. Il est le plus récent puisque sa fondation ne dateur que de 1977. Du point de vue de l'appréciation clinique, ce quartier ne présente aucune particularité. Il n'est peuplé que de quelques membres de la plupart des clans des deux précédents quartiers.

Telle est la structure clinique de Kaobagu, localité née à partir du premier quartier et ainsi dénommée à cause de la présence d'osseaux (Kao) autour d'un cours d'eau (bagu) qui existe sur le site avec ses nombreux poissons et tortues. Non moins répandue est la deuxième version toponymique au sujet de Kaobagu : un chef de Firu, du nom de Koba, chasseur de son état, avait l'habitude d'aller tuer du gibier sur le site du futur village de Kaobagu, en pleine brousse. Aussi, est-ce auprès de lui que les fondateurs de Kaobagu auraient demandé l'autorisation d'occupation du site alors inhabité mais drainé par un cours d'eau (bagu) que les gens de Firu appellent kaobagu, contraction de Kaaboga ou cours d'eau de Kaabo. Il est actuellement difficile de choisir entre les deux versions toponymiques qui, chacune de son côté, possède de façon évidente sa logique.

Un recensement réalisé en 1996 par l'actuel maire a montré que Kaobagu avait alors 3.296 habitants. Du point de vue administratif, la localité est actuellement considérée comme une commune divisée en trois villages :

— Kaobagu I correspondant au premier quartier, Gninysaiga ;

— Kaobagu II qui se ramène à Niampoli, le deuxième quartier ;

— Kaobagu III couvre le troisième quartier traditionnellement appelé Yannun'uall.

L'organisation traditionnelle de Kaobagu est la chefferie, à la tête de laquelle se sont jusqu'ici succédé trois chefs : Sunnmacdai, Banshandé et Yemboro qui est toujours au pouvoir. La chefferie est ici le monopole d'un seul clan, celui des Kombali, beaucoup plus influent sur le plan politique que dans le monde religieux.

III — LA LOCALITÉ AUX CINQ DIVINITÉS POLIADES

De façon générale, les unités résidentielles gulmanshé se signalent par l'inten-

sité de la pratique religieuse et la multiplicité des divinités. Kaobagu, localité bien connue dans cet univers socioculturel.

Les principales divinités poliaides de Kaobagu sont au nombre d'une demi-douzaine. La première, du nom de Nombilyéen'bua-nankpanbu, est installée au quartier Gninysaiga. C'est celle du fondateur. Divinité féminine, elle est symbolisée par un tamarindier qui est toujours en place. Cet arbre lui sert en quelque sorte d'autel. Elle a pour principale attribution la lutte contre les épidémies, dominante dans lequel elle serait d'une grande efficacité, notamment à titre préventif. Aussi dès que la rumeur de la présence d'une épidémie dans un village voisin parvient jusqu'à Kaobagu, le chef réunit-il devins et notables pour connaître les dispositions à prendre. L'officier de cette divinité qui est en général le plus âgé des enfants males du fondateur; lui immole, au nom de toute la communauté villageoise, un cabri blanc pour lui demander de protéger Kaobagu de l'épidémie déjà présente ou dont l'arrivée est imminente. Un griot est souvent chargé de la louer. Quand elle est satisfaite, elle manifestera sa présence par des cris nocturnes, voire diurnes, audibles pour tout le monde et facilement reconnaissables. Elle a horreur des médésiances et des calomnies auxquelles s'adonnent des gens dans son voisinage. Divinité du bien, elle déteste les malfaiteurs.

Dans ce même quartier se trouve Kupanpangu, divinité dispensatrice de pluies. Son autel est un caillou sous un buisson touffu. Pour implorer son concours, on lui verse, par terre devant son autel, de la farine sèche de mil en lui disant que l'eau est si mésquine qu'on n'en a pas trouvé pour lui délayer sa farine et que la mort collective de ses enfants, c'est-à-dire celle de la communauté villageoise, est imminent. A cette occasion, un coq blanc lui est immolé et son sang versé sur la pierre. Il est ensuite grillé sur un feu. Les habitants attribuent à cette divinité une telle puissance que c'est la pluie qu'elle attire spontanément, sur le champ, vient toujours étendre ce feu. Elle manifeste sa présence par la pierre de son autel qui alors se redresse toute seule, portant des incisions qui sont appelées sacrificantes.

De Koba serait venue la divinité féminine Badisou ou Princesse en gulmanshé. Elle est au premier quartier. Divinité poliaide, mais plus propre aux Kombali qu'aux autres clans, elle fait beaucoup de biens au village en enayant les épidémies et en luttant plus spécifiquement contre les maladies infantiles. Sur son autel constitué d'un cercle de pierres, les enfants viennent verser une fois l'an des calebasses d'eau que leur ont remises des femmes.

Si les trois premières divinités se trouvent dans le premier quartier, il n'en existe qu'une seule dans chacun des deux autres.

Ainsi, Kubutanghu au quartier Niampoli a pour autel un caillou. Son animal sacrificiel de préférence est le mouton entièrement blanc ou ayant le dos noir. L'on ne sait plus de quel sexe elle est. Cependant, son officiant est le même que celui de Nombilyéen'bua-nankpanbu. Divinité agraire par excellence, elle a pour fonction de rendre féconde la saison agricole à la demande de son officiant qui lui fait un sacrifice dès les premières pluies.

Le quartier Yannun'uall a sa divinité : Nakpan'jili. Un arbre la symbolise, qui reçoit pour elle, à son pied, le sang du mouton blanc, son animal sacrificiel de prédilection. Elle garantirait le bien-être et la paix à la population.

CONCLUSION

Témoin de la dispersion à partir de Konkobiri et de Koba des Gulmanshé chassés par la maladie ou les agents chargés de la protection des parcs cynégétiques, ou partis d'eux-mêmes à la recherche de terres fertiles, Kaobagu n'est qu'une modeste localité née au milieu du XX^e siècle. Elle constitue ainsi, en République du Bénin, l'un des villages gulmanshé les plus récents.

Sans grande ambition, en matière de rayonnement historique, Kaobagu donne une idée de la grande diversité des clans gulmanshé et des divinités aux fonctions multiples qui protègent le village.

L'approche monographique d'un village, quelle que soit son importance, est toujours une petite contribution à une meilleure connaissance d'un ensemble plus vaste dont il n'est en quelque sorte qu'une pièce, un maillon. Les meilleures synthèses en histoire sont en général celles qui partent des monographies, c'est-à-dire de la base.

SOURCES D'INFORMATION

Il n'existe aucun écrit sur Kaobagu. Aussi, nous sommes-nous contenté des apports oraux de traditionalistes considérés comme faisant partie des meilleurs en matière de détentrice de sources orales. Ce sont notamment :

— LOMPO Jorikpanan, né vers 1906, cultivateur, quartier Gninysaiga à Kaobagu ;

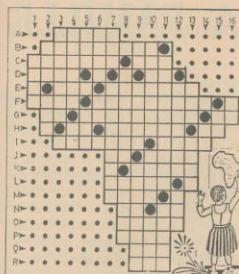
— LOMPO Yentéma Anté, né vers 1926, cultivateur, quartier Gninysaiga à Kaobagu ;

— SAAKPANON Anté Jori, né vers 1910, cultivateur, quartier Gninysaiga à Kaobagu ;

— WAAJI Kpannan, né vers 1915, cultivateur Yannun'uall à Kaobagu,

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISES



HORIZONTALEMENT

- A. Diminué de longueur. — B. Adhésif, souvent combiné avec un petit pansement. — C. Musicien. Lentille. — D. Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Obtenu. — E. Propre. Bitume. — F. Panicules. Qui sont à l'angle. — G. Métal précieux. Groux perrait. Note musicale. — H. Article contracté. Ramassé avec un râteau. Pronom. — I. Unité de quantité de chaleur dans le système M.T.S. De naissance. — J. En matière de Vin italien. — K. Unité de mesure de flux lumineux. — L. Siège du roi. — M. Département français. — N. Individus. — P. Vedette de cinéma. — Q. Saison. — R. Possessif.

VERTICIALEMENT

- 1. Établé à cochons. — 2. Imbécile. Récipient se ménage. — 3. Niveler. — 4. Duvets de certaines plantes. Interception. — 5. Lentilles. Voie. — 6. Veuve qui s'immole sur le bûcher funéraire de son mari, en Inde. Démonstratif. — 7. Ville de Nigeria. Chaîne de montre. — 8. Limitais. Anciens caractères. — 9. Voyelles de rate. Harmonie. Jeunes femmes élégantes et faciles. — 10. Annoncer par conjecture. Ancienne mesure de longueur. Femelle du rat. — 11. Au-delà du réalisme. Auteurs des enfants. — 12. Axé. — 13. Sans bavure. Gros cigares. — 14. Pronom. — 15. Article. — 16. Note de musique.

(Réponse en page 10)

OCTOGONE DES ANIMAUX



JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a fait sciemment sept erreurs.

Relevez-les.



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Peut-on faire de la gymnastique quand on est enceinte ?

Vrai. La gymnastique au quotidien est un excellent exercice pour toute future maman : elle entretient la tonicité de chaque muscle et maintient le moral au beau fixe. Bébé récoltera ainsi les fruits de cet entraînement physique le jour de la naissance avec une maman pleine d'énergie, en grande forme physique. Il est vrai que pendant neuf mois, vous n'êtes plus seule : vous devrez donc avoir la forme pour deux ! Ce n'est pas une raison pour renoncer tout le temps à un rythme irrégulier. Non seulement vous vous essoufflez vite, mais vous allez sans doute fatiguer votre bébé. On a en effet remarqué que,

dans le ventre maternel, l'enfant réagit à l'accélération du rythme cardiaque de sa mère. Si le cœur de sa mère bat rapidement, celui du bébé battra plus vite aussi. Inversement, lorsque le pouls de la mère ralentit, le cœur de l'enfant s'assagit. Gardez donc toujours à l'esprit que votre tout-petit "fait du sport" en même temps que vous, et exécuter des mouvements lents, amples, en douceur, adaptés à votre état.

Rubrique réalisée grâce au livre *Bien vivre votre maternité* de Lise Barroli, Editions Marabout, 43, quai de Grenelle, 75015 Paris. 184 pages. 34 francs.

Soigner l'hypertension

Selon des cardiologues américains, un régime riche en fruits, en légumes et en lait écrémé peut traiter l'hypertension artérielle et dans certains cas éviter l'usage

d'antihypertenseurs. Une étude menée sur 459 sujets soumis à ce type de régime vient d'être présentée au Congrès des cardiologues américains.

Claire Vivignier

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Dans la grille ci-dessous se dissimule un animal. Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites neuf fois dans la grille, puis répétez une à une horizontalement, dans un ordre logique, les sept lettres constituant le mot clef.

A vous de joindre !

(Réponse en page 10)

Enfin, l'exemple peut servir à confirmer, cela devient alors une preuve, un modèle. Et certains exemples dans le domaine de la grammaire se nomment du nom peu commun de paradigme (PARADIGME), mot type donné comme modèle pour une conjugaison. Vous le saviez ?

* *

L'adjetif généreux, du latin generosus... de bonne race.

L'ablation des amygdales (ganglions en forme d'amandes situés de part et d'autre de la gorge), se nomme :

POUR BIEN PARLER

Ne pas confondre : enduire et induire.

Il faut dire : il m'a induit en erreur et non pas "il m'a enduit en erreur" ! Par contre, il faut dire : il a enduit cette surface de plâtre, de mortier, de goudron, etc.

Enduire, c'est couvrir une surface d'un enduit.

Induire, c'est pousser quelqu'un à faire quelque chose.

Induire en erreur ou induire à mal faire.

Toutefois, il faut dire : enduire ou induire.

Généreux, générosité, généreusement : trois mots de la même famille évoquant la générosité, la largeur et la munificence, cette grandeur dans la générosité.

L'adjetif généreux quand il se rapporte à une chose exprime l'excellence de la nature de cette chose : vin généreux et sol généreux, en d'autres termes fertile, riche et productif.

Généreux, un mot bien sympathique, mais comme dit le proverbe : "Avant d'être généreux, il faut être juste", comme on a des chemises avant d'avoir des dentelles.

JEU DE MOTS

C'est pesant, c'est un défaut et cela ne vient pas de bonne heure.

Trois homonymes à trouver.

Réponses : Pesant : tare (TARE), par exemple le poids de l'emballage d'une marchandise.

Tare (TARE) : un défaut physique ou moral.

Tard (TARD) : le contraire de tôt, pas de bonne heure.

On le trouve dans le corps humain : on le trouve aussi dans les écrits et parfois on peut s'appuyer dessus. Trois homonymes à trouver.

Réponses : Dans le corps humain : point (POINT).

Dans les écrits : point (POINT).

Et le point d'appui, ce qui sert de support à quelque chose ou à quelqu'un.

AUTOUR D'UN MOT

Exemple... du latin exemplum.

Une personne ou une chose digne d'être imité est un exemple. On peut servir d'exemple, être à suivre... ou à éviter. On peut aussi donner l'exemple, en commençant le premier, en trahissant le chemin, faire "école". Et la contagion de l'exemple est une bonne chose.

Ce qui peut servir d'avertissement est qualifié d'exemple : on prend une sanction pour l'exemple et en châtiant on fait un exemple surtout quand la punition est exemplaire.

POUR BIEN PARLER

Mausolée : bien que possédant un E final, ce mot est du genre masculin. Donc on doit dire : un mausolée et non : "une mausolée".

Mausolée est un exemple de nom propre devenu nom commun.

Mausole était un roi de Carie, ancien pays de l'Asie mineure, sur la mer Egée. Mausole mourut en 353 avant Jésus Christ. Sa veuve lui fit élever un splendide monument funéraire qu'on a appelé mausolée avec un E final, mais au masculin... un mausolée !

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Désaffection et désaffection : deux noms à ne pas confondre.

La désaffection est l'état d'un édifice public auquel on a enlevé sa destination. Par exemple, une église dans laquelle on ne célèbre plus le culte est une église désaffectionnée, en état de désaffection.

Quant à la désaffection, c'est la cessation de l'affection. Par exemple : la désaffection de quelqu'un pour son ami.

Le verbe désaffectionner a donc donné le mot désaffection et non désaffection... A ne pas oublier.

POUR BIEN PARLER

On ne doit pas dire : des embarras "péquuniens" (mot qui n'existe pas), mais des embarras péquuniens (du latin péquen), vieux mot signifiant pécune, "argent".

Des embarras péquuniens... des embarras d'argent.

SOCIÉTÉ — JUSTICE

UN CHOIX QUI SUSCITE DES CRAINTES ET DEMANDE BEAUCOUP DE DISCERNEMENT ET DE SAGESSE : LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

(Suite de la première page)

énergies au profit de la communauté, à moins qu'on pense qu'elles ne sont pas utiles au développement. Si les enfants sont sans éducation, bâtarde, sans protection, l'avenir est sans doute compromis. Or, par un droit de la famille fait d'équilibre et de compromis entre nos réalités psycho-sociologiques et les impératifs de développement économique et social, on peut instituer des rapports familiaux sains et stables.

Je crois et je suis convaincu comme beaucoup d'autres, heureusement la majorité, que famille et développement sont intimement liés.

Enfin, la famille est une institution morale possédant des droits inaliénables et imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toutes lois positives. Ce n'est pas seulement moi qui pense ainsi. Tous ceux qui s'y sont intéressés scientifiquement, ont abouti à la même conclusion. La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, entrée dans notre droit positif par l'article 7 de la Constitution du 11 décembre 1990, la qualifie d'« élément naturel de base de la société que l'État doit protéger en veillant à sa santé physique et morale.

Je crois que ce projet offre l'occasion de discuter sérieusement du type de famille, de la nature des relations familiales qu'il faut à notre pays.

En ce qui concerne les changements qu'il peut nous apporter, il faut les analyser sur cinq grands points :

- la politique législative ;
- la forme et la célébration du mariage ;
- les rapports entre époux ;
- la filiation ;
- les successions.

I — LA POLITIQUE LÉGISLATIVE

A ce niveau, pour mieux comprendre les changements qu'il y aura, il faut comprendre également le contexte juridique actuel : il est fait de dualisme juridique et de distinction des statuts civils.

Le dualisme juridique

Aujourd'hui, la plupart des pays francophones, anciennes colonies de la France, connaissent un dualisme juridique.

En effet, il existait dans toutes nos sociétés des systèmes juridiques. Il y avait un ordre juridique, un droit dit traditionnel.

Puis, le droit français dit moderne a été introduit en 1896 puis reconfirmé cinq ans plus tard par l'article 17 du décret du 6 août 1901. Il y a donc deux systèmes juridiques. Nous parlons de dualisme juridique.

Même après l'indépendance, les différentes Constitutions du Dahomey puis

du Bénin se sont prononcées pour le maintien du dualisme juridique. Notre Constitution actuelle (art. 158) précise bien que « La législation en vigueur au Bénin jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions reste applicable ». C'est une disposition standard, que vous retrouvez dans toutes les Constitutions des anciennes colonies françaises et qui donne un fondement légitime au maintien de l'application du droit français à côté des droits autochtones traditionnels ou modernes.

La distinction des statuts civils

A cause du dualisme juridique, les personnes sont divisées en catégories :

— Il y a les personnes de statut personnel moderne. Elles sont soumises au droit moderne. Ce sont les descendants de ceux qui avaient la citoyenneté et de ceux qui ont renoncé à leur statut personnel traditionnel.

— Il y a les personnes de statut personnel traditionnel. Ce sont les descendants de ces anciens non-citoyens. Ces personnes sont soumises au droit traditionnel pour les matières relevant du statut personnel coutumier.

Les auteurs de la réforme ont opté pour un droit intégré, basé, il est vrai, sur le droit moderne, mais fait de quelques concessions non négligeables au droit coutumier. Pour ce faire, ils ont supprimé la distinction des statuts personnels et le dualisme juridique. Si le projet est adopté en l'état, ce sera un droit uniforme qui réglera les rapports de famille dans notre pays.

Mais, il faut noter ici qu'on aurait pu, à l'image d'autres pays africains de la même famille juridique que nous connaissons la Côte d'Ivoire, supprimer purement et simplement le droit coutumier et opter pour une réforme exclusivement basée sur le droit moderne. Au lieu de cela, le texte actuel

est le résultat d'une synthèse, d'un compromis, peut-être insuffisant.

II — FORME ET CÉLÉBRATION DU MARIAGE

Quelle est la situation actuelle ?

Nous avons dit tantôt que les Béninois sont classés dans deux catégories : les Béninois de statut personnel moderne et ceux de statut personnel coutumier.

Les Béninois de statut personnel moderne contractent un mariage dit moderne, c'est-à-dire selon les règles du code civil. Cette forme de mariage a deux caractéristiques principales :

— pour être valable, il est nécessairement célébré par un officier d'état civil ;

— il est impératif monogamique. Par conséquent, on ne peut valablement contracter un nouveau mariage sans avoir divorcé le premier.

Quant aux Béninois de statut personnel traditionnel, ils contractent en principe un mariage coutumier. Cette forme de mariage a également deux caractéristiques :

— sa seule condition de validité est le respect des prescriptions de la coutume en la matière, notamment le paiement de la dot. Il n'est nécessaire de recourir à l'officier d'état civil qu'à titre instrumentaire, c'est-à-dire pour prouver l'existence du mariage. Mais, il ne s'agit point d'une nouvelle célébration ; c'est une déclaration ou un enregistrement du mariage qui n'a pas d'effet constitutif mais uniquement déclaratif de droit ;

— le mariage coutumier est potentiellement polygamique. Par conséquent, ceux qui ont contracté un mariage coutumier, peuvent très bien prendre une deuxième femme (*le mot « polygamie » est pris au sens polygynique ici*) sans avoir divorcé le premier mariage.

Cependant, ceux qui, à cause de leur statut personnel, contractent un mariage coutumier, peuvent, tout en conservant le caractère coutumier de leur union, renoncer à la polygamie. C'est ce qu'on appelle « option de monogamie » prévue par l'article 5 du décret du 14 septembre 1951 bien connu sous le nom de « Décret Jacquinot ».

Les changements apportés par le projet

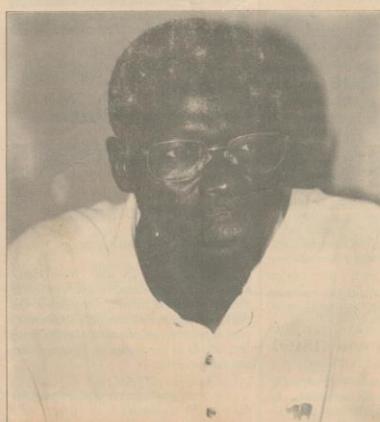
La célébration coutumière du mariage est supprimée. L'officier d'état civil obtient

donc un monopole de compétence en ce qui concerne la célébration du mariage. Il y a un seul mariage valable, c'est celui célébré par l'officier d'état civil. Par conséquent, la dot perd son rôle de condition de fond et de preuve du mariage coutumier. Mais elle n'est pas supprimée, elle devient facultative et symbolique. Cette disposition fait partie des points les plus controversés du projet. En fait, cette question est liée à celle du maintien ou non du mariage coutumier. Si, on accepte que seul le mariage célébré par un officier d'état civil sera valable, on doit admettre que la dot perde son rôle privilégié de condition de validité du mariage. A vrai dire, c'est l'expression « la dot est facultative et symbolique » qui a choqué les gens. Si on avait simplement dit : « la dot est toujours possible », cela n'aurait certainement pas tant choqué et pourtant, le résultat serait le même. Je crois qu'ici, le véritable point d'inquiétude, à mon niveau, est l'existence de centres d'état civil fonctionnels partout. Je crois qu'on pourrait, à l'image de certains pays, comme le Congo, faire des chefs de village des officiers d'état civil. Sinon, si ce monopole de compétence de célébration du mariage reste aux officiers d'état civil classiques, on peut déjà considérer cette disposition comme inefficace.

Mais, le droit coutumier n'est pas purement et simplement supprimé. Les auteurs de la réforme lui ont fait des concessions. Face à la question du maintien ou non de la polygamie, ils ont choisi une voie médiane. On raconte que cette question est si fondamentale pour les Béninois qu'elle a déjà fait échouer des tentatives de réforme de notre droit de la famille. Pour ne pas reproduire la rigueur contre-productive de certains pays comme la Côte d'Ivoire qui ont purement et simplement supprimé la polygamie, le projet a, comme le signalais plus haut, opté pour une voie médiane : Le maintien de la polygamie comme régime d'option.

Ainsi, la polygamie n'a pas été supprimée, seulement elle cesse d'être le régime de droit commun et est intégrale : il n'y a pas de limitation comme au Sénégal ou au Mali. D'une option de monogamie on est donc passé à une option de polygamie. En termes clairs, si le texte est adopté en l'état, le mariage monogamique sera le mariage de droit commun ; si les futurs époux, avant la célébration du mariage, ne vont pas devant l'officier d'état civil déclarer qu'ils veulent de commun accord prouver par un certificat d'adoption, s'engager dans des liens polygamiques, ils contractent ipso jure un mariage monogamique avec ses conséquences juridiques sur les effets du mariage.

Que faut-il en penser ? C'est une bonne chose ; elle correspond à l'état des lieux, car contrairement à la croyance populaire, la polygamie n'est, selon les enquêtes statistiques de l'INSAE, pratiquée que par 30% des Béninois. Mais, je crois qu'on aurait pu la limiter ou, tout au moins à l'image du droit musulman, exiger que l'homme qui veut prendre une nouvelle épouse, apporte au préalable la



Prof. Noël Ahonagnon Gbaguidi

preuve qu'il a les moyens matériels d'entretenir sa famille.

III — AU NIVEAU DES EFFETS DU MARIAGE

Les effets du mariage sont d'ordre patrimonial (péculiaire) ou extra-patrimonial (non péculiaire) ; on parle également de rapports personnels.

Les rapports péculiaires concernent le régime des biens et les droits successoraux du conjoint survivant. Les rapports extra-patrimoniaux concernent les rapports d'autorité et de direction, la capacité professionnelle, etc. C'est tout ce qui n'est pas monétaire. La contribution aux charges du mariage peut être rangée dans l'un ou l'autre.

Les rapports extra-patrimoniaux

Ils concernent les rapports des époux entre eux et à l'égard de leurs enfants.

1 — La situation actuelle

Actuellement, les rapports personnels entre époux sont essentiellement inégaux. Ceci est valable aussi bien pour le droit dit coutumier que pour le droit dit moderne. Contrairement à ce qui se dit souvent, c'est bien le droit moderne qui, formellement, consacre la qualité de majeure quasi-incapable de la femme mariée. C'est bien en occident chrétien qu'on a trouvé des justifications bibliques à l'inériorité de la femme en défendant que, même si le christianisme prône l'égalité spirituelle de la femme et de l'homme, il reconnaît néanmoins qu'une famille a besoin d'un chef qui est naturellement l'homme. On cite même saint Paul qui conseillait aux femmes d'être soumises à leur mari (Eph. 5, 22).

Dans notre droit actuel, le mari est le chef de la famille avec toutes les prérogatives que cela implique. A ce titre, il a le droit de choisir la résidence de la famille et, en vertu du devoir de cohabitation, la femme est tenue de le suivre sauf si la résidence choisie par le mari présente des dangers d'ordre physique ou d'ordre moral pour elle et ses enfants. Même dans ce cas, il lui faut l'autorisation du juge pour résider séparément.



Quant à la capacité professionnelle de la femme mariée, elle est reconnue et protégée depuis 1942. Mais le mari a toujours la possibilité de s'y opposer si l'intérêt de la famille l'exige.

En ce qui concerne l'autorité sur les enfants, c'est le mari qui l'exerce. On parle même de puissance paternelle. Ainsi, la gestion matérielle du ménage consacre-t-elle la prééminence du mari, mais en retour, les charges du ménage pèsent sur lui à titre principal.

2 — Les changements apportés par le projet

Le projet rompt avec ce conservatisme en instituant des rapports de collégialité et de complémentarité dans la direction morale et matérielle de la famille. A la place de la prééminence du mari, le projet de réforme institue une collégialité dans la direction du ménage. Sur cette base, la femme participe à égalité au choix de la résidence de la famille et acquiert le droit d'exercer une profession séparée sans interférence du mari. De même, en ce qui concerne l'exercice de l'autorité parentale, il y a collégialité. Ce droit incombe aux deux époux. Le projet substitue l'expression « autorité parentale » à celle de « puissance paternelle », vestige de la « patria potest ». Ce changement d'expression n'a rien d'innocent. Le qualificatif « paternelle », autre relique de la puissance maritale, semble incompatible avec la volonté d'assurer l'harmonie, la collégialité dans le ménage.

Cependant, au niveau du nom de l'enfant, les auteurs du projet ont incontestablement fait preuve de réalisme et de tact. Dans sa volonté d'établissement des rapports d'égalité, exigences de notre Constitution et des traités ratifiés par notre pays, le projet n'est pas aller jusqu'à instaurer le double nom ou la possibilité pour l'enfant et même pour toute la famille de porter le nom patronymique de la femme comme l'ont déjà fait certains pays européens. Cette lucidité est à saluer.

Évidemment, suite logique de la protection de la femme à l'alter ego de l'homme, elle contribue à l'égalité aux charges du ménage. Elle gagne en dignité, mais perd en finance.

Les rapports patrimoniaux

Nous avons déjà traité de la contribution aux charges du mariage plus haut. Ici, nous traiterons directement des régimes matrimoniaux (*les sortes de biens des époux*) prévus dans le code.

Dans le droit actuel, il y a deux formes de mariage : le mariage polygamique et le mariage monogamique.

1 — La situation actuelle

Dans un mariage polygamique, seul le régime de la séparation des biens est admis pour des raisons pratiques dit-on. C'est-à-dire chacun garde ses biens et revenus propres après avoir acquitté sa contribution aux charges du ménage.

Si le mariage est soumis au code civil (*mariage dit moderne*), il y a plusieurs régimes possibles : il y a le régime légal (*celui qu'on vous impose lorsque vous ne manifestez pas de volonté contraire*) : c'est la communauté des meubles et acquêts. Cela signifie que les biens meubles que



solution traditionnelle : ici, il n'y a pas de choix. Le seul régime est la séparation des biens pour ceux qui auront opté pour la polygamie.

Pour le mariage de droit commun qui est impérativement monogamique, le projet a prévu un régime légal : la communauté des acquêts et des régimes conventionnels préfixés en faisant un contrat de mariage devant notaire.

La présentation de ces régimes comme potion magique pour sauver matériellement la femme mariée est discutable : Le régime de la séparation des biens n'arrange que la femme ayant des biens considérables ; il n'arrange pas la femme rurale, du reste, plus vulnérable à la polygamie. En outre, le régime la communauté des acquêts n'arrange pas la fortune. Je pense qu'ici, on peut s'inspirer d'expériences étrangères pour proposer un panachage.

(A suivre)

1 — Suite.

1^{er} — La filiation.

2^{me} — Les successions.

II — Le projet et la question de l'application uniforme de la loi civile au Bénin.

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo

CONCOURS RADIO SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Alimentation du 16 octobre 1997, la FAO, le Ministère français de la Coopération et Radio France internationale proposent un concours destiné à récompenser les journalistes francophones des radios d'Afrique sub-saharienne, d'Océan indien et des Caraïbes.

Les candidats devront réaliser un reportage consacré à la Sécurité Alimentaire dans leur pays ou leur continent. L'éradication de la faim, les problèmes de production alimentaire, de gestion des stocks et de leur distribution devront être abordés de façon originale et en faisant intervenir le plus possible les réalités locales.

Le concours est doté de quatre grands prix :

- 1^{er} prix : 15 000 FF, environ 1 500 000 F CFA et un séjour de 3 jours à Paris
- 2^{me} prix : 10 000 FF, environ 1 000 000 F CFA
- 3^{me} prix : 7 000 FF, environ 700 000 F CFA
- 4^{me} prix : 5 000 FF, environ 500 000 F CFA

Un jury international sera constitué à l'occasion de ce concours. A l'issue des délibérations, les lauréats seront prévenus par un message sur les antennes de RFI et par courrier individuel.

La remise du 1^{er} prix se déroulera à Paris.

Les cassettes audio et les demandes de précisions sur le règlement doivent être adressées à

Concours Radio-RFI / FAO
Direction de la production internationale
104, avenue du Président Kennedy, 75016 Paris
Fax : (33) 1 44 30 89 99

Les cassettes pourront être également envoyées par la valise diplomatique française à :

M. Denis Decraene - Bureau des Médias - Ministère de la Coopération, Paris.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...



Dom Helder Camara, ancien Archevêque d'Olinda Recife, au Brésil, est une des figures les plus marquantes de l'Eglise sud-américaine. Il est l'un des précurseurs de la théologie de la libération. Son engagement pour les pauvres en fait une figure hautement symbolique de l'épiscopat latino-américain. Retraité depuis 1985, âgé aujourd'hui de 88 ans, Dom Helder Camara n'en continue pas moins la lutte. Il s'exprime sur le sens de Pâques aujourd'hui.

« UN RÊVE DE JUSTICE ET DE PAIX »

VOILÀ CE QUE SIGNIFIERAIT PÂQUES AUJOURD'HUI SELON DOM HELDER CAMARA

« Le bon Dieu prépare toujours de nouvelles surprises pour son vieux serviteur. On me demande maintenant comment je comprends Pâques aujourd'hui. Cette question me vient de pays et de peuples qui ont une très riche tradition en ce qui concerne la compréhension et le vœu de la fête de Pâques. Tout ma vie, mon utopie de « pèlerin » a été de faire référence à Pâques. Mais au défi par cette demande amicale de poser un regard sur le monde, je me jette dans cet exercice. Que vois-je ? Au tournant du troisième millénaire, puis-je voir des signes de Pâques ? Ou seulement la longue procession du Vendredi-Saint, durant laquelle la charge de la croix semble assombrir la conscience de la résurrection ? Puis-je voir Pâques en Europe, en Asie, en Afrique et dans ma chère Amérique latine ? Découvrir les signes des temps, prendre de la hauteur sur les événements, correspondre au plan de Dieu dans toute sa dimension sont certainement des grâces divines. L'histoire est toujours le lieu de Pâques.

« L'an 2000 sans misère »

Je vois d'abord Pâques avec le cœur d'une créature humaine qui, consciente de sa propre faiblesse et de son péché, se considère comme le frère des hommes et des femmes de toutes les races et de toutes les parties du monde. Comme un chrétien pour les chrétiens, avec un cœur œcuménique ouvert aux croyants de tous les crédos et de toutes les idéologies. Je vois Pâques, et cela vaut pour toute ma vie, comme un rêve de justice et de paix qui, au regard du troisième millénaire, gagne une nouvelle force : « l'an 2000 sans misère ».

Oui, la pauvreté peut et doit parfois être acceptée de bon cœur comme un don et même être offerte spontanément au Père. Mais pas la misère ! Elle provoque la révolte, elle humilié. Elle blesse l'image de Dieu que représente chaque homme. Elle blesse le droit et le devoir de l'être humain à la plénitude intégrale. Préparer Pâques signifie donc protéger contre la pauvreté honteuse et empêcher qu'elle ne conduise à la misère, à l'exclusion et à la solitude absolues.

Combien sont grands aujourd'hui les changements structuels en Amérique latine et sur les autres continents. Parmi ces changements profonds, le pouvoir de l'unique modèle néo-libéral a pris le premier rang. Ce modèle représente-t-il vraiment un nouvel ordre politique international ou

ne s'agit-il pas de l'ancien désordre avec de nouveaux alliés ? Combien il serait beau qu'à côté de la grande euphorie apportée par la possibilité de voir l'économie de marché réaliser le rêve d'une société de consommation hedoniste, on puisse voir émerger un bienfait plus grand que le dépassement des disputes idéologiques : la tolérance envers les minorités, la fin de la xénophobie, l'attention aux plus faibles, un juste partage des richesses, la défense de la vie sans condition. Combien un troisième millénaire sans misère serait possible !

Le présent ne garantit cependant pas cet avenir attendu. Pendant que la "sage" Europe et que le peuple nord-américain pragmatique cherchent déjà à toute urgence des moyens de guérir les graves maux de l'économie de marché, les oligarchies de notre continent plongent corps et âmes dans ce credo, comme de nouveaux convertis. Un credo qui prétend être la seule idée, la seule solution, le nouveau dogme. Il s'agit de la même autosatisfaction que Jésus a démythifiée et pour laquelle il a payé le prix de la condamnation à mort sur la croix. Aujourd'hui ce credo peut conduire des millions de frères et de sœurs à être exclus des biens de la terre. Cela signifie l'anti-Pâques, la crucifixion qui justement n'engendre pas la résurrection. [...]

Je souhaite que notre Eglise bien aimée, sans avoir l'ambition de régner sur le cours des événements, devienne beaucoup plus servante des hommes et des femmes et les soutienne dans leurs efforts de libération. Elle doit montrer à l'homme que cette libération qui commence dans le temps ne peut trouver sa conclusion qu'à la fin des temps. Le vrai commencement. Nous serions reconnaissants à la vieille Europe, avec son expérience millénaire, de venir aujourd'hui en aide en priorité aux victimes de la peur de la solitude, de l'illusion.

Ce qui a valu toute la vie pour un humble serviteur de l'Évangile doit rester valable aujourd'hui, à savoir que les mots d'espoir se trouvent à la fin. Il y a encore des milliers de raisons de vivre, de continuer le travail et la lutte pour la construction du royaume de Dieu. Il reste encore beaucoup de temps pour créer les conditions de la Pâques attendue. Laissez-moi croire avec saint Paul que l'histoire est « enceinte » de Dieu et « la création toute entière gémira encore dans les douleurs de l'enfancement ». (Rom. 8, 22)

(apic / kna / mp)

POUR UNE SEULE ET MÊME DATE POUR CÉLÉBRER PÂQUES

Des représentants d'Églises réunis en colloque à Alep, en Syrie, ont proposé de fixer une date commune pour la célébration de Pâques. Le plus souvent les Églises d'Orient et d'Occident célèbrent la fête de Pâques à deux dates différentes.

Depuis longtemps pourtant, elles reconnaissent que la célébration de cet aspect fondamental de la foi chrétienne à des dates différentes constitue un obstacle à leur témoignage commun.

Lors d'un colloque organisé du 5 au 19 mars à Alep, en Syrie, par le Conseil œcuménique des Églises (COE) et le Conseil des Églises du Moyen-Orient, des représentants de plusieurs Églises et communions chrétiennes mondiales ont acquis la conviction qu'il est possible de trouver une solution au problème à partir des connaissances modernes en matière d'astronomie.

Pour calculer la date de Pâques, les Églises d'Orient et d'Occident s'appuient sur le même principe, celui établi par le Concile œcuménique de Nicée en 325, selon lequel Pâques devait être célébré le dimanche suivant la première pleine lune après l'équinoxe de printemps.

Des divergences ont surgi autour de la date parce que les Églises ne calculent pas l'équinoxe et la pleine lune de la même manière.

Les participants à la réunion d'Alep ont proposé qu'à partir de l'an 2001, la date de Pâques soit calculée selon des données astronomiques modernes précises.

Les observations astronomiques dépendent, bien sûr, de la position de la terre, prise comme point de référence. On propose donc de prendre comme base de calcul le méridien de Jérusalem, lieu où le Christ est mort et ressuscité.

La proposition du colloque sera envoyée aux Églises du monde entier avec un tableau indiquant les dates possibles de Pâques pour les 25 premières années du XXI^e siècle. Le tableau indique aussi quelles seraient ces dates si elles étaient calculées selon les anciennes méthodes.

Les participants au colloque d'Alep ont reconnu que les différences qui existent dans la manière de fixer la date de Pâques ne sont pas dues à des divergences théologiques fondamentales. Ils ont cependant admis que les tentatives faites par le passé pour résoudre cette question épingleuse ont conduit au schisme.

On suggère que la nouvelle méthode de calcul soit appliquée à partir de l'an 2001, année où la date de Pâques, calculée selon les deux méthodes, l'ancienne et la nouvelle, sera la même, à savoir le 15 avril, et qu'ensuite on s'en tiende à une date commune.

Ce colloque s'est tenu en présence de représentants d'Églises et communautés : la Communauté anglicane, l'Église orthodoxe arménienne, le Patriarchat œcuménique, les Églises évangéliques du Moyen-Orient, le Patriarchat grec-orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient, la Fédération luthérienne mondiale, le Conseil des Églises du Moyen-Orient, les Églises

vieilles-catholiques de l'Union d'Utrecht, le Patriarchat de Moscou, le Conseil pontifical pour l'unité des chrétiens et les Adventistes du septième jour.

(apic / eni / pr)

POURQUOI LES ÉGLISES ORIENTALES ET ORTHODOXES CÉLÈBRENT-ELLES PÂQUES À DES DATES DIFFÉRENTES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ?

Il arrive, parfois, que les deux célébrations coïncident, comme en 1977, mais habituellement les Églises d'Orient et les orthodoxes célèbrent Pâques après l'Église catholique romaine. Ainsi en 1986, Pâques tombait le 19 avril en Occident, le 4 mai en Orient ; en 1997, les deux dates sont respectivement le 30 mars et le 27 avril ; en l'an 2000, le 23 avril et le 30 avril. Pourquoi ces divergences ? Est-il si difficile de célébrer Pâques ensemble, le même jour ?

Pour comprendre ce problème, il faut remonter à la Cène que Jésus célébra à la date de la Pâque juive, le 14ème jour du mois de Nisan, pleine lune de printemps, et à sa Résurrection qui eut lieu trois jours après cette même pleine lune, c'est-à-dire le dimanche. Au début, les chrétiens respectent ces dates, mais dès la fin du II^e siècle, une première discordance apparaît. Les Églises d'Asie célébraient la Résurrection le 14 Nisan, en semaine selon l'antique tradition, et celles d'Occident, le 15 Nisan, suivant l'usage romain (196-199) vuant à contraindre les Églises d'Asie à se conformer à la règle générale, mais l'évêque de Lyon, saint Irénée, intervient auprès du Pape pour que la question soit réglée de manière évangélique, c'est-à-dire sans contrainte. L'uniformité fut obtenue au Concile de Nicée (325) qui fixa la date de Pâques au dimanche qui suit la pleine lune après l'équinoxe de printemps. Cette décision fait encore l'unanimité des Églises orthodoxes, pour des raisons historiques (la fidélité au calendrier juif) et théologiques (rester proches des événements, tels qu'ils furent vécus par le Christ Lui-même). En 1582, le Pape Grégoire XIII retrancha dix jours au calendrier julien (de Jules César) qui, les astronautes venaient de s'en apercevoir, restant ainsi un jour en trop d'un jour toutes les 128 ans, faisant ainsi reculer le 15 octobre ; mais cette réforme ne fut pas acceptée par les Églises d'Orient, catholiques et orthodoxes, qui eut pour résultat d'introduire un décalage entre la Pâque orientale et la Pâque latine et occidentale.

L'hypothèse d'une date fixe et commune pour la fête de Pâques, évoquée en 1966 par Paul VI, a été exprimée d'une manière officielle par le Concile Vatican II (appendice à la Constitution sur la liturgie). Le 18 mai 1975, le Saint-Siège proposait au Conseil œcuménique des Églises et aux Églises orthodoxes de célébrer Pâques le dimanche après le deuxième samedi d'avril, à partir de 1977, année où les dates des deux Églises coïncident. Mais les Églises orthodoxes ont subordonné leur adhésion au consensus de toutes les Églises ; car des décisions bilatérales risquaient de provoquer des schismes de la part de celles qui voulaient rester fidèles à la décision et à l'esprit de Nicée.

Le Père Irénée (Pèlerin Magazine)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

FÊTE PATRONALE AU SÉMINAIRE SAINT-PIERRE DE NATITINGOU

terre, ont
ques. Le
Pâques

Utrecht,
Conseil
ens et les

en / pr)

ES
OXES
ES A
TES
UE

deux
1977,
cathol.
ébreu
maine
19 avr.
1997
le 30
le 23
sion
Pâques.

Il faut
er à la
our du
ps, et
s jours
é-dire
tions
fin du
ce ap-
ent la
selon
ent, le
189-
T'asle
mais
sont
est-à-
fut
il fixa
uit la
amps,
é des
histo-
ff) et
révè-
car le
lape
au ca-
les
évor,
jour
sobre
a pas
mobi-
sualise
la
ne et

comme
en
l'une
an II
tar-
apo-
es et
ques
medi-
gates
églis-
édu-
car
a de
elles
et
sine)

Le 22 février dernier, sous un ciel beau et radieux, le séminaire Saint-Pierre a célébré sa fête patronale. Situé dans la profondeur au milieu des montagnes d'Ourbouna entre l'ancienne usine nationale de tomate et le collège d'enseignement technique de Natitingou, il est relié à la ville de Natitingou par une voie rocheuse et caillouteuse d'environ 3 km.

Avant de faire écho des temps forts de cette fête familiale, nous voudrions transcrire la petite histoire dudit séminaire âgé seulement de huit ans.

APERÇU HISTORIQUE SUR LE SÉMINAIRE SAINT-PIERRE

"La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux. Priez donc le Maître de la moisson afin qu'il envoie des ouvriers à sa moisson".

Les Évêques béninois qui ne cessent d'adresser cette prière à Dieu en faveur des vocations, savent prendre leurs dispositions pour que la réponse du Seigneur ne vienne se heurter à quelques difficultés dont l'entièvre responsabilité leur incomberait. C'est dans cet esprit que s'inscrivent la création du petit séminaire de Natitingou et celle plus récente du grand séminaire Mgr Louis Parisot de Tchanvédji dans le diocèse de Lokossa.

En effet, jusqu'en 1989, l'Église catholique béninoise disposait de deux tout petits séminaires de différents niveaux: le séminaire Saint-Joseph du Lac d'Adjatokpa dans le diocèse de Cotonou et le séminaire Saint-Paul de Djimé dans le diocèse d'Abomey. Ainsi, tout enfant très tôt désireux de devenir prêtre devait prendre, selon son niveau scolaire, la route d'Adjatokpa (Ségbohoué) ou de Djimé (Bohicon), qu'il soit de Ouidah ou de Karimama, de Bohicon, de Kérou ou de Porga. Manifestement, en dehors des difficultés matérielles qui ne sont pas des moindres, il ne peut être facile pour des parents de Karimama ou de Batia (Tanguiéta-Nord) de laisser leur enfant de 10 à 13 ans entreprendre de si longs voyages vers le sud sans se poser des questions d'inquiétude. Environ 800 km pour l'un, et 700 km pour l'autre. Entre autres et en ce moment là, ce fut un véritable obstacle à l'élosion des vocations précoces dans les diocèses du septentrion aujourd'hui démembrés.

Pour que cette situation ne perdure pas, nos Pères dans la foi que sont les Évêques du Bénin ont alors opté pour les grands moyens et c'est ainsi que le 15 octobre 1989, Monseigneur Nicolas Okiohi, aujourd'hui Évêque émérite de Natitingou accueillit au Centre catéchétique Saint-Paul de Natitingou, les 21 séminaristes qui devaient inaugurer le petit séminaire Saint-Pierre. Cette première promotion devenue moins nombreuse avec le temps et les exi-

gences des études, est aujourd'hui en classe de 1ère A au moyen séminaire de Parakou, le séminaire Saint-Pierre ayant commencé par une classe de 8ème qui n'existe plus.

Aux débuts et à défaut de prêtres pour l'encadrement des séminaristes, deux diacones, les Abbés Cyriaque Amoussou du diocèse de Cotonou et Roger Nagbanda du diocèse de Natitingou d'alors, et un grand séminariste stagiaire, l'Abbé Lazar Tchanat (aujourd'hui prêtre), étaient directement préposés à la formation de ces petits pionniers. Monseigneur Okiohi et son vicaire général, le Père Lucien Chambony, passaient alternativement pour l'Eucharistie quotidienne jusqu'aux ordinations des Abbés Cyriaque et Roger respectivement le 7 et le 16 décembre 1989. Pendant une année scolaire et demi, ces deux jeunes prêtres et le jeune stagiaire ont collaboré efficacement avec Monseigneur Okiohi pour bêcher autour des premiers plants de cette pépinière sacerdotale.

Le 14 février 1991, milieu de la deuxième année scolaire, le Père Didier Gnitoma du diocèse de Natitingou fut nommé comme premier recteur officiel du séminaire Saint-Pierre dont, depuis lors, il conduit les destinées.

Cette année, le séminaire compte soixante quatorze élèves venus des diocèses de Parakou, Kandi, Natitingou et Djougou, et répartis dans cinq classes de différents niveaux de la septième à la troisième. La formation est donnée par une équipe dynamique que forment autour du recteur, d'une part, cinq professeurs vacataires MM. Jean-François Gonsallo, Félicien Adéromou, Athanase Fatindé, Téléphore Hodonou et Mme Elise Assogou et, d'autre part, le Père Angelo Laléyé du diocèse de Cotonou présent depuis cinq ans, le Père Bertin Tanchiéta du diocèse de Natitingou arrivé cette année scolaire, et quatre grands séminaristes stagiaires, MM. Jean-Paul Lafia, Victorin Yenou, Marc Coffi Dossou et Pierre Koulodji Godonou. Cette formation, en s'efforçant d'éveiller dans les jeunes toutes les potentialités humaines, reste attachée aux vraies valeurs culturelles de notre pays, au sens de l'honnêteté, du service et de la fraternité, de la responsabilité de la consécration au Christ dans le sacerdoce ministériel.

En conséquence, un programme journalier savamment tracé prend en compte à la fois l'humain, l'intellectuel et le spirituel. Ce programme, en réveillant les séminaristes de leurs lits à 6 heures, les fait passer par la chapelle (quatre fois par jour) pour la prière, la messe et les entretiens du soir; le réfectoire (quatre fois par jour) pour se restaurer; les classes pour les études personnelles et les cours; au poulailler, jardin, champ et autres lieux pour le travail manuel; dans la cour et aux terrains pour les récréations, jeux et loisirs; et à la bibliothèque pour la lecture, avant de les reconduire chacun dans son lit à 22 heures 15 minutes, heure du couvre-feu.

Au chapitre des conditions d'entrée, sont admis au séminaire Saint-Pierre comme futurs prêtres, les élèves du CM2 des écoles et des classes de sixième et de cinquième des collèges et lycées. Après la réussite au texte d'entrée (habituellement passé en mars-avril dans chaque diocèse), ceux du CM2 et de la sixième commencent la septième et ceux de la cinquième, la sixième du séminaire. L'obtention du certificat d'étude primaire (CEP) est de rigueur avant toute entrée.

Sur le plan des infrastructures, le séminaire est encore en partie «tributaire» du centre Saint-Paul. Cependant il faut louer la ferme détermination du Père Didier Gnitoma qui tient coûte que coûte et au plus tôt, à l'autonomie du séminaire en matière d'infrastructures, et le féliciter pour l'importante œuvre déjà accomplie. Entre autres, les deux longs et imposants bâtiments (salles de classe, logements des professeurs, réfectoire, salle des soirées créatives, salle d'accueil, salle de conseil des professeurs) et l'église monumentale dont l'inauguration est pour très bientôt malgré la flambée des prix et la pénurie du ciment à Natitingou.

LE 22 FÉVRIER, JOUR DE FÊTE DU SÉMINAIRE

Plus qu'à l'accoutumée, les préparatifs grandioses ont trouvé leurs temps forts le

21 février, veille de ladite fête, dans la représentation d'une pièce théâtrale et au soir de la fête dans la finale d'un tournoi interclasse de football. Loin de toute attente, le séminaire Saint-Pierre a vibré de joie ce 22 février 1997.

L'Eucharistie de la circonstance fut présidée par le Père Didier Gnitoma, recteur du séminaire, entouré de six autres prêtres. Dans son homélie, le vicaire général de Natitingou, le Père Lucien Chambony, a paternellement adressé des encouragements aux petits séminaristes pour le long et difficile chemin qui les sépare encore du sacerdoce ministériel (12 à 17 ans d'études à la fois longues et ardues). Il les a ensuite exhortés à ressembler au Christ humble et obéissant et à vivre dans le monde sans épouser certaines de ses modes.

Après la messe suivie d'un repas familial, de petits cercles d'animation se sont formés pour prolonger la joie jusqu'au début du match de football qui a opposé les séminaristes de la quatrième à ceux de la sixième. Résultat: les séminaristes de la quatrième l'ont remporté par un score serré de un but à zéro. A 18 h 50, la coupe Saint-Pierre leur a été remise par le recteur du séminaire.

*Pierre Koulodji Godonou
Stagiaire au séminaire Saint-Pierre
de Natitingou*

DÉJÀ TRENTÉ QUATRE ANS !



*"Oui, je veux être ta femme,
Oui, je veux être ton mari.
Je te reçois comme époux (se) et je
me donne à toi pour t'aimer fidèlement
jusqu'à la fin de nos jours".*

célébration eucharistique présidée par S.E.Mgr Robert Sastre, Évêque de Lokossa assisté du Père Armand Pio Hounyémé, vicaire de ladite paroisse.

Dans son homélie de circonstance et après avoir insisté sur l'importance de la vie en famille et exalté l'Église domestique qu'est la famille chrétienne, le prélat a rendu grâce à Dieu ensemble avec les heureux du jour pour leur fidélité dans la vie conjugale depuis trente quatre ans.

Le beau ménage chrétien que forment Jeanne-Rosine et Pierre Alligbonon, sincères félicitations et rendez-vous à leurs noces de corail et suivantes.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

CÉRÉMONIE DE REMISE DE DIPLÔME À TORI-CADA

Le samedi 11 janvier 1997, la population de Tori-Cada et plus particulièrement la communauté chrétienne étaient en fête.

En effet, S. Exc. Mgr Isidore de Souza Archevêque de Cotonou, présidait ce jour-là, une cérémonie de remise de diplôme à cinq (5) jeunes filles de la première promotion du centre féminin Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus de Tori-Cada.

Il était entouré pour la circonstance de six (6) prêtres : le Père Denis Sagbo, natif de Tori-Cada et Responsable du Foyer de Charité de Ségbouhoué ; le Père Philippe Kinkpon, Curé de la paroisse Saint-Martin de Cotonou ; le Père Damien Ogoué, Curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Tori-Bossito ; et son vicaire, le Père Félix Houessou ; le Père Paul-Henry Dupuis, à la retraite à Akadjamé ; le Père Hugues Séhounhouédo, Curé de la paroisse Saint-Mathieu de Tori-Cada.

Le point fort de la journée était l'Eucharistie. Une célébration toute simple, mais fort émouvante, riche en couleurs et vécue dans l'action de grâce, la reconnaissance et la prière. Le tout soutenu par

des chants bien gestués qu'animaient les trois chorales de la paroisse.

Dans son homélie de circonstance Mgr de Souza, a dit sa satisfaction de voir ces jeunes filles après cinq années de durs labours, parvenir à la fin de leur formation. Il leur a aussi prodigué beaucoup de conseils...

L'émotion de l'assistance était à son comble lorsqu'après l'homélie, l'Évêque a bénit les diplômes et les outils de travail des filles, tenus avec grâce par les deux monitrices du centre.

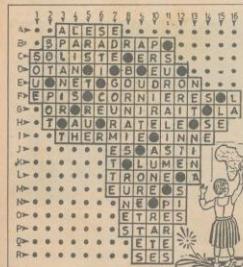
A l'issue de la Messe, les diplômes ont été solennellement remis aux filles par le responsable du centre en présence de l'Évêque. Parents, amis et invités ont vécu ce moment de la remise de diplômes avec beaucoup de joie mêlée d'émotion. Quant aux filles, elles ont su exprimer leur joie par leurs chants, leurs tenues ainsi que leurs paroles qui traduisaient non seulement leur bonne résolution, mais aussi leur reconnaissance. Reconnaissance à tous ceux qui les ont aidées et encadrées par de petits cadeaux. Personne n'a été oublié.

Père Hugues Séhounhouédo
Curé de la paroisse Saint-Mathieu
de Tori-Cada

REPONSE AU JEU OCTOGONES DES ANIMAUX
de la page 5

GUÉPARD

REPONSE AU JEU
L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS
de la page 5



REPONSE AU JEU DES
SEPT ERREURS
de la page 5

- 1/- Moustache de l'homme.
- 2/- Tête de l'oiseau à l'extrême droite.
- 3/- Buisson à l'extrême gauche.
- 4/- Hauteur du piquet dans l'eau à l'extrême droite.
- 5/- Longueur de la pagaille.
- 6/- Coude droit de l'homme.
- 7/- Tête de l'homme.

NOTE HISTORIQUE

Le centre féminin de Tori-Cada a été créé en 1991 par le Père Philippe Kinkpon alors curé de Tori-Bossito. Il a pour objectif d'oeuvre pour la promotion féminine dans le village de Tori-Cada où les jeunes filles sont généralement laissées à elles-mêmes. Dans le centre, elles reçoivent une série de formation dont la couture-Layette et adulte, la broderie à la main, le tricotage à la main, l'alphabetisation, le jardinage et le savoir-vivre.

Somme toute, la fête du 11 janvier est une consolation pour le centre et pour tous ses bénéficiaires. En effet les débuts ont été difficiles et les difficultés d'ordre matériel et financier ne manquent pas non plus aujourd'hui. C'est pourquoi nous envisageons pour l'avenir construire pour les filles dont le nombre ne cesse de croître, d'autres salles d'ateliers plus spacieuses et plus équipées sur le terrain que Monseigneur l'Archevêque a donné au centre.

Nous avons des raisons d'espérer parce que cette première promotion de jeunes filles contribuera à faire la réputation du centre et vos divers dons seront les bienvenus. Car un cadre mieux établi et équipé nous donnera des résultats positifs dans ce domaine si important de la formation des jeunes filles.

La fête s'était terminée par des agapes fraternelles.

P. H. S

FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE DE NAZARETH À LA PAROISSE BON-PASTEUR DE COTONOU

Le dimanche 29 décembre 1996, premier dimanche après la nuit de Noël, a été célébrée avec beaucoup d'éclat la fête de la Sainte Famille par la Fédération de l'Action Catholique des Familles (A.C.F.) de l'Archidiocèse de Cotonou. C'était en la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou.

Ils étaient environ 600 membres venus des paroisses de Cotonou, d'Allada, de Ouidah et de celles du lac : So-Ava, Sôchanhoué et Zivinié, pour honorer de leur présence ce rendez-vous familial jamais vécu jusque-là.

Pour mieux vivre l'événement, rien n'a été négligé par les organisateurs : tenues uniformes bleu-blanc, l'imposante procession qui s'était ébranlée du côté de la sacrifice pour l'autel du Seigneur sous la présidence du Révérend Père Jacob Agossou, curé de la paroisse.

Dans son homélie à cette occasion, le Père Agossou a demandé au Seigneur

d'accorder aux membres de l'A.C.F la grâce de demeurer toujours fidèles dans la foi et dans l'obéissance à Dieu, à l'image de la Sainte Famille de Nazareth. Le célébrant a mis un accent particulier sur le rôle et la place qui incombe à la famille qui constitue une Église domestique, et la cellule de base de la société civile.

Un événement capital cependant peu avant la fin de la messe : la prise d'insigne de 207 couples engagés dans l'A.C.F.

C'est par des agapes fraternelles ayant regroupé tous les membres de l'A.C.F de l'Archidiocèse de Cotonou autour de son animateur fédéral M. Pierre Houyouvi et son bureau directeur que les festivités ont pris fin à la satisfaction de tous.

Pierre Métonwégninou Alligonon
Animateur A.C.F - Paroisse Bon-Pasteur
Cotonou

L'AFRIQUE FACE AU DÉFI DE DÉVELOPPEMENT

(Suite de la page 3)

on n'aimerait pas vraiment l'Afrique ; on ne ferait que s'aimer soi-même. Non, il s'agit d'aimer l'Afrique pour le bien de tous les Africains.

Aimer l'Afrique comme son continent, c'est aussi être heureux et fier d'être Africain. Car il est malheureux de constater que certains Africains ont honte d'être Africains : on n'aime plus parler sa langue maternelle que l'on rejette volontiers pour s'incarner dans une langue d'emprunt ; on a honte de la couleur de sa peau, et l'on s'obstine à se blanchir, fût-ce par des produits à la fois nuisible à l'organisme et revêtant très chers. Mais au fond, si personne ne s'est choisi sa race, pourquoi donc être complexé ou se culpabiliser d'être ce qu'on est au point même de se renier ? Aimer l'Afrique pour un Africain sera désormais s'accepter et s'accueillir comme un don à fructifier et d'en être fier.

Aimer l'Afrique comme son continent, c'est encore avoir le courage de penser les réalités africaines quand bien même elles nous rendraient tristes à mourir. Car les réalisations africaines ne sont pas toutes heureuses, ni parées de roses : elles sont ce qu'elles sont dans leur beauté comme dans leur viléité, dans leurs qualités comme dans leurs limites, s'imposant ainsi à qui-conque choisit de les penser véritablement. Mais il n'est pas facile d'accepter ces limites pour les dépasser sans être tenté de se

résigner au sort. Voilà pourquoi il faut avoir le courage d'avancer toujours quelles que soient ces limites, car la victoire est au bout du chemin. En conséquence, aimer l'Afrique comme son continent, c'est avoir le courage de voir la réalité africaine en face, de l'affronter et d'en dépasser les limites.

Aimer l'Afrique comme son continent, c'est enfin développer le bien qu'elle porte en elle et tuer le mal qui la ronge et la détruit sans cesse — sorcellerie, jalouse, calomnie, médisance, envovtement, mesquinies, orgueil... Puisque quand on aime vraiment quelqu'un, on veut nécessairement l'épanouir, l'embellissant au besoin, l'aïdant à conserver et à développer ses qualités, le soulageant occasionnellement au cœur de ses souffrances physiques ou morales. L'époux qui aime sa femme veut toujours la revoir jolie, coquette et sans pareille. Aussi est-il prêt à tout sacrifier pour cela. En revanche, il lui serait indifférent dans le cas contraire. Aimer l'Afrique sera donc l'aider à développer ses potentialités ; et il faut bien des gens pour cela. Il faut des Africains pour cette belle œuvre. Heureusement, c'est à cette noble tâche que s'attèle le processus d'inculturation déjà entreprise par certains membres de l'Église Catholique Romaine. Dieu bénisse leur passion et couronne leurs efforts de grands succès.

Padouon Assumption
Grand Séminaire Mgr Louis Parisot

AFRIQUE — DEMOCRATIE

« LES ELECTIONS SONT UN TEST DE BONNE GOUVERNANCE »

déclare M. Hermann Yaméogo, ministre burkinabé de l'Intégration



M. Hermann Yaméogo

Le Burkina Faso s'apprête à affronter un nouveau test démocratique à travers les élections législatives prévues pour le 11 mai 1997 prochain. Ce scrutin mettra aux prises quinze partis politiques pour la conquête d'un Parlement dont la représentativité numérique passe de 107 à 111 députés.

A la veille de ces élections, nous avons eu un entretien avec M. Hermann Yaméogo, ministre burkinabé de l'Intégration. Il s'affirme plutôt comme un chantre de la démocratie consensuelle même si, entre temps, le gouvernement auquel il appartient, a fait une option en faveur d'un septennat illimité pour le mandat présidentiel.

Anicet Quenou : Comment peut-on situer votre parti, au plan idéologique ?

Hermann Yaméogo : L'Alliance pour la Démocratie et la Fédération est un parti qui poursuit, comme son sigle l'indique, l'intégration africaine. Sa philosophie politique est le libéralisme démocratique et solidaire. Nous sommes un parti de la mouvance présidentielle.

A. Q. : Vous prônez un concept qui est celui de la démocratie consensuelle. Qu'est-ce que vous y mettez concrètement ?

H. Y. : Nous pensons que, contrairement aux pays occidentaux qui ont une certaine tradition démocratique, l'Afrique a encore besoin de temps pour construire la démocratie. Cette démocratie doit se mettre en place en tenant compte des enjeux collectifs de nos sociétés et des priorités auxquelles l'Afrique doit faire face. Pour cette raison, nous estimons que, dans cette phase de transition politique, il faut mettre l'accent sur la participation. L'association de tous autour des intérêts prioritaires qui préoccupent nos pays. D'où ce concept de démocratie consensuelle.

A. Q. : Vous placez beaucoup d'espoir dans cette démocratie consensuelle. Mais n'y a-t-il pas là un risque de déboucher, à terme, sur une forme de démocratie encadrée et peut-être même sur une démocratie carrément unanimiste ?

H. Y. : Pas du tout ! Je crois que le balisage est bien fait. Vous constatez que dans tous les pays du monde, aucun parti ne peut, sur la base de son propre programme, trouver des solutions d'ensemble aux problèmes du pays. L'avenir est à la participation et au consensus. Mais attention, le consensus ne suppose pas que les partis abdiquent leur autonomie.

A. Q. : Néanmoins, à entendre certains de vos compatriotes, il semble qu'ils ne vous comprennent pas toujours bien lorsque vous parlez de démocratie consensuelle. En dominant l'impression d'avoir un pied dedans et un pied dehors, en donnant l'impression d'être à la fois loin et proche du pouvoir, est-ce que vous n'en retenez pas ainsi un mystère autour de vos rapports avec le pouvoir en place ?

H. Y. : Quelqu'un a dit que c'est le propre des grands hommes politiques d'être incompris. Je n'irai pas jusqu'à appliquer cela à mon cas. Mais je constate que, dans beaucoup de pays, la preuve est faite qu'on ne peut progresser politiquement qu'en mettant en œuvre une politique de consensus. Ceci est appliqué au Sénégal, en Afrique du Sud, bientôt en Angola; et même dans des pays comme la Russie, on parle de consensus. L'exemple le plus éclatant encore, c'est celui des Etats-Unis avec Bill Clinton qui fait appel aux Républicains au sein de son gouvernement. Voyez donc qu'à ce haut niveau même où la démocratie est très avancée, on parle de consensus et de participation. Mais

peut-être, pour des raisons qui tiennent à notre vie politique interne, on fait semblant de ne pas comprendre cette notion qui, par ailleurs, fait son petit bonheur de cheminer.

A. Q. : Je suis quand-même bien curieux de savoir la partie que vous prenez dans le débat actuel, très controversé, autour de la révision du mandat présidentiel qui passe désormais d'un quinquennat à un septennat limité...

H. Y. : Vous constaterez effectivement qu'en ce qui concerne le mandat, la classe politique est divisée. Il y en a qui estiment qu'il faut limiter le mandat tandis que d'autres y voient une atteinte à la liberté. En ce qui concerne notre parti l'ADF, nous avons toujours demandé que le mandat présidentiel soit de cinq (5) ans renouvelable deux fois.

A. Q. : Mais qu'avez-vous donc fait pour être entendu et pour que ce mandat n'excède pas les cinq ans renouvelable deux fois ?

H. Y. : Nous avons été les tout premiers à travailler pour la révision de la Constitution. Mieux, nous avons tenu des réunions pour démontrer qu'il y ait non seulement la révision de la Constitution mais surtout son adaptation aux réalités endogènes du Burkina Faso. Car, en réalité, nous vous ferons observer que ce qui s'est passé actuellement nous apparaît comme une réforme et non comme une réforme de fond.

Abstraction faite du mandat présidentiel, nous estimons que le plus important pour nous, c'est de procéder à une réforme des institutions pour les adapter à nos réalités nationales. Cela paraît d'autant plus nécessaire que, pour l'essentiel, la Constitution actuelle du Burkina Faso est trop dépendante de la Constitution française. C'est autant vous dire que, pour nous, la véritable révision est à venir.

A. Q. : Sur le principe même d'un mandat illimité qui se confond d'ailleurs facilement avec une présidence à vie, ne croyez-vous pas que ce soit une option contre-nature pour une démocratie pluraliste ou qui s'affirme comme telle ?

H. Y. : Dans certains pays occidentaux comme la France, le problème ne s'est jamais posé en termes de limitation du mandat présidentiel. La raison en est que, dans ces pays-là, il

existe une tradition démocratique plus ou moins solide de telle sorte que les gens, habituellement, savent se retirer et n'ont pas habitude de se prémunir au pouvoir.

Ce n'est qu'en Afrique que le problème se pose pour des raisons de comportements politiques qui traduisent une volonté d'extérioriser au pouvoir. D'où la revendication de cette limitation du mandat présidentiel.

Si c'est une question de droit, il n'est pas nécessaire dans l'absolu de limiter le mandat pour qu'il y ait une démocratie et pour qu'il y ait l'alternance. Tout dépend des comportements politiques. Mais, je conviens, compte tenu de la pratique qui a cours en Afrique, qui n'est plus souhaitable que dans les textes constitutionnels, ce mandat soit limité pour qu'il y ait un apprentissage de la démocratie et pour éviter qu'il y ait des raccommodages. Car, c'est vrai que, quand la révolution est bouchée, la tentative est forte d'emprunter des voies autres que les voies légales pour la conquête pacifique du pouvoir.

A. Q. : Apparemment, vous êtes en désaccord avec le pouvoir, et pourtant vous êtes membre du gouvernement...

H. Y. : Il n'y a pas du tout de désaccord. Je suis dans une équipe gouvernementale où le parti aussi a son originalité, sa spécificité et cette révision de la Constitution a été introduite, non par le gouvernement, mais par un parti politique qui a introduit cette révision-là. Par conséquent, nous sommes libres d'exposer nos points de vue et moi, en tant que chef de parti politique, je dis encore que notre position à l'ADF, c'est le mandat de cinq (5) ans renouvelable deux fois.

A. Q. : A propos justement du C.D.P. on commence le sentiment que cette coalition au pouvoir monopolise la vie politique au Burkina Faso au point que l'Assemblée Nationale ressemble beaucoup plus à une caisse d'enregistrement qu'à un réel contre-pouvoir. Que répondez-vous à ce genre de critique ?

H. Y. : Cela peut se comprendre depuis la mesure où ce parti que l'on appelle ici mégaré public a plus que la majorité absolue au Parlement. C'est donc normal qu'il y ait comme un monolithisme qui se dessine dans les relations entre l'Exécutif et le Législatif. Mais on espère qu'avec les élections qui viennent, peut-être allons-nous assister à une recomposition de la classe politique.

A. Q. : C'est donc pour bientôt ces élections législatives. J'imagine que c'est déjà la veillée d'armes et que certainement, l'opposition se fait du souci pour la transparence du scrutin.

Que préconisez-vous pour que l'élection soit transparente ?

H. Y. : Je pense que c'est l'ensemble de la classe politique et pas seulement l'opposition qui se préoccupe des conditions de déroulement des prochaines élections. Cela dit, nous sommes dans une période d'interprétation et en matière démocratique, rien n'est donné. Il faut un effort sans relâche. Mais nous pensons qu'après une législature qui se termine dans le cadre d'un régime pluraliste sans « à - coups », il faut faire en sorte que la nouvelle législature se mette en place dans les meilleures conditions.

C'est vrai qu'à l'occasion des élections législatives passées, beaucoup d'erreurs avaient été relevées et beaucoup de fraudes dénoncées. Alors, nous souhaitons que cette fois-ci, il y ait

beaucoup plus de transparence afin que le Burkina Faso qui reçoit beaucoup de satisfaction pour ses réformes politiques et économiques, puisse à l'occasion de ce test important, mériter sa renommée en matière de démocratie.

A. Q. : Si nous considérons la transparence comme un but à atteindre à l'occasion des prochains scrutins, quels sont les moyens pour y parvenir, selon vous ? Avez-vous des propositions toutes prêtes ?

H. Y. : Dans beaucoup de pays africains, on estime qu'il faut mettre en place une Commission Électorale Indépendante. On estime qu'en effet, une commission qui serait affiliée et trop dépendante de l'Administration n'assurerait pas les garanties de loyauté et de transparence. En fait, c'est l'expérience qui recommande cela.

Le problème s'est donc posé au Burkina Faso et entraîné une polémique. Pour sa part, l'ADF a estimé qu'il ne fallait pas s'enfermer dans cette querelle sémantique de commission indépendante ou non. Il y a plus important que cela. En clair, il faut faire en sorte qu'il y ait des conditions techniques qui assurent la transparence des élections. Et ces conditions peuvent se retrouver en amont et en aval de tout processus électoral.

D'abord, en ce qui concerne les listes, il faut associer la commission d'organisation des élections, l'administration et les partis politiques à la confection des listes. Plus important encore est l'affichage de ces listes dans les bureaux de vote pour permettre les contrôles avant le vote et donner l'occasion à chaque électeur d'identifier son bureau de vote. Cette opération terminée, il faut prévoir des urnes transparentes pour éviter les expériences malheureuses de bourrage d'urnes. Au-delà de ces précautions, il est aussi important que, dorénavant, les opérations de dépouillement des bulletins de vote fassent l'objet d'une constatation dans un procès-verbal, signé par les représentants de chaque parti politique et c'est cela qui sera fait.

A notre avis, ce sont des mesures de ce genre qui garantiront la transparence beaucoup plus que le mot « indépendant ».

A. Q. : Toujours est-il que vous n'êtes pas contre le principe d'une Commission Électorelle Indépendante ?

H. Y. : Je ne suis pas contre mais je dis qu'il ne faut pas entretenir une crispation ou un fétichisme autour de ce mot, car, le plus important, ce sont les dispositions que l'on prend pour assurer la transparence du scrutin. Or, on peut nous conceder une Commission Électorelle Indépendante avec des attributions, une composition telles qu'elle n'assure pas la transparence du scrutin.

A. Q. : C'est au Burkina Faso qu'a lieu le dernier sommet France-Afrique. Et c'est au terme de ce sommet qu'a été affirmé le credo de la Bonne Gouvernance. Quel contenu donnez-vous à ce concept ?

H. Y. : La Bonne Gouvernance ne s'applique pas uniquement en matière de réformes économiques. La Bonne Gouvernance suppose la transparence et l'existence de mécanismes démocratiques qui permettent des contrôles, à la fois endogènes et exogènes. La Bonne Gouvernance suppose aussi la neutralité de l'Administration. Ce sont tous ces paramètres qui déterminent la mise en place d'un Etat république : un Etat dans lequel la mission du service public est claire pour tout le monde. De ce point de vue, nous croyons que les élections sont aussi un test en matière de Bonne Gouvernance.

Propos recueillis par Anicet L. Quenou

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

COMPÉTITIVITÉ EN AFRIQUE : LES HANDICAPS DE LA ZONE FRANC

L'Afrique sub-saharienne peut-elle bénéficier de la vague de délocalisation des entreprises du Nord vers le Sud ? Certains pays ont des coûts salariaux, d'approvisionnement en énergie et en eau et de transports tout à fait comparables à ceux d'autres pays en développement. Mais la zone franc, malgré la dévaluation de janvier 1994, reste encore peu compétitive.

Au sud du Sahara, les coûts de production s'avèrent extrêmement variables d'un pays à l'autre, comme le montre une étude de la Banque mondiale "l'Afrique est compétitive". Globalement, les pays anglophones (particulièrement ceux d'Afrique australe, hors Afrique du Sud) sont les plus compétitifs : Zimbabwe, Kenya, Ghana et Maurice peuvent attirer des investisseurs étrangers. Les coûts salariaux y sont même parfois inférieurs à ceux de pays en développement accueillant déjà de nombreuses délocalisations d'entreprises. Ainsi, le salaire moyen d'un ouvrier semi-qualifié est de 30 à 45 dollars, environ 15 000 à 22 500 F CFA au Ghana et de 55 dollars au Kenya, environ 27 500 F CFA, soit moins qu'un employé indien (60 dollars, environ 30 000 F CFA). Les salaries sont également modestes au Zimbabwe, de 70 à 75 dollars, environ 35 000 à 37 500 F CFA. En revanche, ils sont plus élevés en Côte d'Ivoire (66 499 dollars, environ 33 000 à 49 500 F CFA) et au Sénégal (104 dollars, environ 52 000 F CFA). Le haut niveau des rémunérations à Maurice (120 dollars, environ 60 000 F CFA) s'explique par un stade plus avancé de développement.

Même constat pour le coût de l'électricité : dans les pays anglophones, il est généralement comparable à celui de l'Inde : 1,78 cents le kilowattheure au Zimbabwe, 5,70 cents au

Ghana, 9 cents à Maurice, 9,70 cents au Kenya, contre 4,80 cents en Inde. En Afrique francophone, le coût est prohibitif : 11,40 cents en Côte d'Ivoire, 11,76 cents au Sénégal. Pour l'eau : 0,32 dollar, environ 160 F CFA le mètre cube au Ghana comme en Inde, 0,38 dollar, environ 190 F CFA au Zimbabwe, 0,46 dollar, environ 230 F CFA à Maurice, 0,52 dollar, environ 260 F CFA au Kenya, 0,60 dollar, environ 400 F CFA en Côte d'Ivoire et 1,09 dollar, environ 545 F CFA au Sénégal. En revanche, la tendance est moins nette pour le coût du diesel : 0,26 dollar, environ 130 F CFA le litre au Zimbabwe, 0,27 dollar, environ 136 F CFA en Inde, 0,37 dollar, environ 185 F CFA au Ghana, 0,40 dollar, environ 200 F CFA en Côte d'Ivoire, 0,47 dollar, environ 235 F CFA au Kenya et 0,68 dollar, environ 340 F CFA au Sénégal.

Les transports sont également un obstacle à la compétitivité africaine. Ainsi, le volume des échanges entre l'Afrique et le reste du monde étant modeste, la fréquence des cargos y est moindre qu'àilleurs et le coût du fret est élevé. Si le port de Hong Kong bénéficie d'une liaison quotidienne avec l'Europe et celui de Bombay de trois liaisons hebdomadaires, Dakar et Abidjan n'ont qu'une ligne par semaine, tandis que Mombasa (Kenya) en a deux. Les coûts africains sont souvent dissuasifs ; ainsi,

les taxes portuaires sont huit fois plus élevées à Abidjan qu'à Bombay. Si l'on prend en compte tous les coûts de transports (les taxes et le fret), seul le port sud-africain de Durban est compétitif : 1 455 dollars, environ 725 500 F CFA pour un conteneur de 20 pieds, contre 1 475 et 1 490, environ 737 500 et 745 000 F CFA pour Bombay et Hong Kong. Les tarifs sont de 1 680 dollars, environ 840 000 F CFA pour Accra (Ghana), 1 810 dollars, environ 905 000 F CFA pour Port-Louis (Maurice), 2 240 dollars, environ 1 120 000 F CFA pour Mombasa, 2 260 dollars, environ 1 130 000 F CFA pour Dakar (Sénégal) et 2 530 dollars, environ 1 265 000 F CFA pour Abidjan (Côte d'Ivoire).

Globalement, les pays d'Afrique anglophone peuvent être attractifs. La Banque mondiale utilise un indicateur particulièrement révélateur pour mesurer la compétitivité des différents pays : le ratio entre le salaire mensuel d'un ouvrier et sa productivité sur un mois, appelé indice du coût du travail. Pour trois pays africains (Zimbabwe, Kenya, Ghana), l'indice est inférieur au ratio à chinois. Dans le texte, les coûts de production de l'Afrique anglophone tiennent aisément la comparaison. Ainsi, le coût moyen d'une chemise pour homme (coût de production et coût à l'exportation) atteint 6,11 dollars, environ 3 055 F CFA au Ghana, 6,85 dollars, environ 3 425 F CFA au Kenya, 7,05 dollars, environ 3 525 F CFA au Zimbabwe, contre 7,02 dollars, environ 3 510 F CFA en Inde et 8,33 dollars, environ 4 165 F CFA en Chine. Quant aux pays de la zone franc, le verdict de la Banque mondiale est impitoyable : des coûts de production trop élevés.

Thierry Vincent (MTJ)

LE SAVIEZ-VOUS ?

■ 02 Mai : UEMOA. Entrée officielle de la Guinée-Bissau dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. Le franc CFA remplace le peso consacrant l'adhésion de ce pays à la zone franc.

■ 45 % des Africains sont âgés de moins de 14 ans.

■ En Afrique sub-saharienne et dans les Caraïbes, 60 à 80 % des aliments cultivés sont produits par des femmes. Et, parmi les quelque 850 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde, 70 % sont des femmes et des enfants.

■ On a recensé en Afrique près de 1 500 langues encore parlées et un grand nombre de systèmes d'écriture. Rares sont les États africains qui comptent moins d'une dizaine de langues pratiquées par leurs populations.

■ Des enfants à la demi-douzaine. Des sextuplets viennent de naître à New York ! Comme d'habitude, les Nord-Américains avaient fait les choses en grand : 23 sages-femmes, médecins et infirmières avaient été mobilisés ! Nul doute qu'il y aura moins de beau monde autour de la jeune palestinienne de trente ans qui attend des quintuplets. Hitam avait déjà six enfants d'un précédent mariage, et son époux, onze. Marié à la fin de l'année dernière, le couple attend donc cinq bébés (faites le compte !). Le plus étonnant, c'est que cette grossesse multiple, contrairement à celle de New York, est tout à fait naturelle. Selon la gynécologue qui suit Hitam, la probabilité de quintuplets est d'une sur 65 millions !

■ Centenaires au volant... Régulièrement, des octogénaires et des nonagénaires distraits empruntent des autoroutes à contre-sens et risquent leur vie et celle d'autres automobilistes. Un nonagénaire français a récemment trouvé la mort en percutant de face une autre voiture, après avoir roulé sur plusieurs kilomètres à contresens. Il n'y a pas de limite d'âge pour le permis de conduire, mais il serait délicat d'en fixer une alors que de plus en plus de gens âgés sont en pleine forme. Dans les livres de records figurent des conducteurs parfaitement alertes de 102 ou 104 ans, menant leurs bolides à plus de 150 km/h. Alors, l'Israélienne de 84 ans qui vient de décrocher son permis après plus de 40 ans de tentatives infructueuses a de belles et longues années de conduite devant elle...

UN FRUIT SAUVAGE MILLE FOIS PLUS SUCRÉ QUE LE SUCRE

Le Thaumatococcus est une plante sauvage africaine dont les fruits ont un pouvoir sucrant extraordinaire. Une seule cuillerée de leur jus équivaut à trois kilos de sucre blanc. Cette propriété intéressera l'industrie pharmaceutique et la Côte d'Ivoire est actuellement la seule à exploiter ce filon.

Une entreprise ivoirienne, Itrad Talin (International Trade and Development), s'est spécialisée dans l'exploitation de ce fruit. Crée en 1984 sous le label America, la compagnie avait une première fois interrompu ses activités faute de maîtrise technique du produit. En 1989, elle réapparaît sous son nom actuel et traite avec un partenaire anglais, la société Felixton. Étant donné la forte concentration de ce produit, la demande des industries pharmaceutiques et alimentaires porte sur de faibles tonnages. En 1996, Itrad Talin a exporté 26 t de jus de Thaumatococcus, pour un montant de 100 millions de francs cfa.

La société achète à des paysans-collecteurs les fruits ramassés en brousse à 75 F cfa le kilo. Ceux-ci ont la particularité de pousser au bout des racines de la plante. D'abord verts, ils viennent ensuite au rouge tomate à maturité et apparaissent alors à la surface du sol. On les récolte donc sans arracher la plante. D'un poids moyen de 200 g, le fruit du Thaumatococcus se présente comme une cabosse à l'intérieur de laquelle se trouve une amande spongieuse qui contient le fameux jus hyper sucré.

Cette substance trouve des débouchés dans les industries alimentaires et pharmaceutiques. La thauptamine qui « renforce le pouvoir sucrant

PULPE CONGELÉE

des sucs naturels et exalte les arômes» entre dans la composition de certaines boissons gazeuses. On utilise également pour fabriquer du sirop de nivauqua. Son pouvoir sucrant masque le goût amer de la quinine.

La récolte subit un premier traitement à Gagnoa (8228 km au nord-ouest d'Abidjan) où Itrad Talin emploie une trentaine de handicapés physiques et mentaux au centre RACH (Réhabilitation assistée communautaire des handicapés). Ceux-ci découvrent les cabosses qui sont acheminées au siège d'Abidjan où a lieu la seconde phase. Les morceaux de pulpe spongieuse sont découpés, emballés et placés dans des chambres froides à -4° à -20°. «La consommation d'électricité est notre handicap majeur.

Comme le jus est très sucré, il nous faut absolument le congeler pour éviter qu'il pourrisse», confie Kouadio Francis Lonzo, responsable technique d'Itrad.

En plus de la collecte des fruits sauvages, la compagnie a expérimenté la mise en culture du Thaumatococcus. 10 ha ont été plantés à Alépédé (à 70 km au nord-est d'Abidjan). Mais le rendement, malgré l'apport d'engrais et l'irrigation d'appoint, demeure encore inférieur à celui obtenu dans les conditions naturelles.

Patrice O'Dji